



ADAPTER L'ACCES AUX RESSOURCES AGRO-PASTORALES DANS UN CONTEXTE DE MOBILITE ET DE CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR L'ELEVAGE PASTORAL AU TCHAD (ACCEPT)

CAPITALISATION

Mécanismes de prévention et de gestion des conflits dans les zones d'intervention du projet ACCEPT



SOUGNABE Pabamé

REOUNODJI Frédéric

Version finale mars 2021

• **iram Paris** (siège social)

49, rue de la Glacière 75013 Paris France

Tél. : 33 (0)1 44 08 67 67 • Fax : 33 (0)1 43 31 66 31

iram@iram-fr.org • www.iram-fr.org

• **iram Montpellier**

Parc scientifique Agropolis Bâtiment 3 •

34980 Montferrier sur Lez France

Tél. : 33 (0)4 99 23 24 67 • Fax : 33 (0)4 99 23 24 68

Sommaire

SOMMAIRE.....	3
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	7
LEXIQUE ET PRINCIPALES DEFINITIONS	8
1. INTRODUCTION, DEROULEMENT ET METHODOLOGIE.....	10
1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS DE L'ETUDE	10
1.2. OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	11
1.2.1. OBJECTIF GLOBAL	11
1.2.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES.....	11
1.2.3. RESULTATS ATTENDUS	11
1.3. METHODOLOGIE DE L'ETUDE	12
1.3.1. BREF APERÇU SUR LE PROJET ACCEPT ET CRITERES DE CHOIX DES ZONES D'ENQUETES.....	12
1.3.2. CRITERES DE CHOIX DES ZONES D'ENQUETES	13
1.3.3. APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	14
1.3.4. BILAN DE TERRAIN	16
1.3.5. PLAN DU DOCUMENT.....	17
2. CONTEXTE GENERAL ET DIVERSITE DES CONFLITS D'ACCES AUX RESSOURCES NATURELLES 18	
2.1. CONFLITS D'ACCES AUX RESSOURCES NATURELLES : DE QUOI PARLE-T-ON ?	18
2.1.1. DEFINITION DE LA NOTION CONFLIT D'ACCES AUX RESSOURCES NATURELLES	18
2.1.2. CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE DES CONFLITS LIES A L'UTILISATION DES RESSOURCES NATURELLES	19
2.2. TYPOLOGIE DES CONFLITS D'ACCES AUX RESSOURCES NATURELLES ET LEURS MANIFESTATIONS.....	20
2.2.1. ÉLÉMENTS DE CLASSIFICATION	20
2.2.2. LES ACTEURS DU CONFLIT ET LEURS DYNAMIQUES INTERNES	20
2.2.3. DIVERSITE DES CONFLITS LIES A L'ACCES AUX RESSOURCES NATURELLES	24
2.3. CARACTERISATION DES DIFFERENTS TYPES DES CONFLITS	28
2.3.1. CONFLITS INTRA-COMMUNAUTAIRES.....	28
2.3.2. LES CONFLITS INTERCOMMUNAUTAIRES	29
2.3.3. CONFLITS IMPLIQUANT L'ÉTAT OU LA SOCIÉTÉ CIVILE AUX USAGERS	30
2.3.4. LES CONFLITS INFLUENCÉS PAR LES SITUATIONS SECURITAIRES.....	31

2.3.5. REPARTITION GEOGRAPHIQUES DES CONFLITS	32
<u>3. CARTOGRAPHIE DES MECANISMES ET OUTILS DE PREVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS</u>	34
3.1. CARACTERISTIQUES GENERALES	34
3.2. LA DIVERSITE DES MECANISMES DE PREVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS D'USAGE	35
3.2.1. LES MODES TRADITIONNELS DE PREVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS : LA REMISE EN CAUSE DES ALLIANCES.....	36
3.2.2. LES MODES JURIDICTIONNELS DE GESTION DES CONFLITS	37
3.2.3. DES NOUVEAUX MECANISMES DE PREVENTION DE CONFLITS : CAPITAL CONFIANCE OU CRISE DE LEGITIMITE ?	38
3.3. LA PLURALITE D'INSTANCE DE REGLEMENT DES CONFLITS OU « FORUM-SHOPPING »	39
3.3.1. LES AFFAIRES A CARACTERE CIVIL : PLUSIEURS POSSIBILITES DE RECOURS.	40
3.3.2. AFFAIRES A CARACTERE PENAL	44
<u>4. ANALYSE D'UN ECHANTILLON DES MECANISMES ET D'OUTILS DE PREVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS.....</u>	48
4.1. CONTEXTE D'EMERGENCE DES MECANISMES ET D'OUTILS DE PREVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS ...	48
4.1.1. ANALYSE DES CONTEXTES DU CONFLIT D'USAGE DANS LES DEUX REGIONS.....	49
4.2. DIAGNOSTIC DES MECANISMES ET OUTILS DE PREVENTION ET DES GESTION DES CONFLITS	56
4.2.1. DES COMITES PARITAIRES ET DES CONVENTIONS LOCALES POUR GERER ET PREVENIR LES CONFLITS D'USAGE EN ZONE SOUDANIENNE.....	57
4.2.2. DES COMITES PARITAIRES DE GESTION DES OUVRAGES ET DES COMMISSIONS MIXTES POUR PREVENIR ET GERER LES CONFLITS D'USAGE EN ZONE SAHELIEENNE	61
<u>5. RECOMMANDATIONS ET PROPOSITION D'UN PLAN OPERATIONNEL D'APPUI AUX MECANISMES ET OUTILS DE PREVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS.....</u>	64
5.1. SYNTHESE DES RESULTATS DU DIAGNOSTIC DES MECANISMES ET D'OUTILS DE PREVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS ANALYSES.....	64
5.1.1. LES COMITES D'ENTENTE ET DE DIALOGUE EN ZONE SOUDANIENNE	64
5.1.2. LES COMMISSIONS MIXTES DANS LE CENTRE ET A L'EST	65
5.2. SYNTHESE DES FAIBLESSES ET PROPOSITIONS DES ACTIONS DE RENFORCEMENT DE CAPACITES DES MECANISMES DE PREVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS	67
5.2.1. SYNTHESE DES FAIBLESSES DES DEUX MECANISMES DE PREVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS	67
5.2.2. PROPOSITIONS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES MECANISMES DE PREVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS	68
5.3. PLAN D'ACTION OPERATIONNELLE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES MECANISMES DE PREVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS	69

CONCLUSION	75
BIBLIOGRAPHIE	76
ANNEXES	79
ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE:	79
ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES DE REFERENCE LORS DES ENQUETES DE GROUPE, LES PERSONNES ENQUETEES ET LEURS NUMEROS DE TELEPHONE.....	86
ANNEXE 3 : GUIDE D'ENTRETIEN FOCUS GROUPE POUR L'ANALYSE DU CONTEXTE DES CONFLITS	88
ANNEXE 4 : GUIDE D'ENTRETIEN FOCUS GROUPE ET ENQUETE INDIVIDUELLE POUR L'EVALUATION DES MECANISMES DE PREVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS	90
ANNEXE 5 : QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL POUR L'ANALYSE DU CONFLIT	92

Table des illustrations

<i>Tableau 2: Catégories d'acteurs et nombre de personnes enquêtées</i>	17
<i>Tableau 3 : Typologie des conflits les plus présents au Tchad en fonction des acteurs en présence</i>	25
<i>Tableau 4: Répartition des types des conflits par province</i>	33
<i>Tableau 5 : Les différentes possibilités de recours en cas de conflit et les outils utilisés</i>	40
<i>Tableau 6: les modes de règlement des conflits : processus, atouts et limites</i>	46
<i>Tableau 7 : Acteurs responsables des conflits selon les acteurs locaux en zone soudanienne</i>	51
<i>Tableau 8 : Les causes des conflits entre éleveurs et agriculteurs selon les acteurs locaux en zone sahélienne</i>	52
<i>Tableau 9 : Les acteurs du conflits dans la zone sahélienne selon les acteurs locaux</i>	55
<i>Tableau 10 : causes des conflits entre éleveurs et agriculteurs selon les acteurs locaux dans la zone sahélienne</i>	56
<i>Tableau 11: Instances sollicitées par les acteurs locaux pour la gestion des conflits en zone soudanienne</i> .	59
<i>Tableau 12: Niveau de satisfaction des acteurs locaux sur les Comités d'Entente et de Dialogue dans les localités de Moussafoyo, Balimba et de Hélibongo dans le Département de Barh Kôh, province du Moyen Chari</i>	60
<i>Tableau 13: Niveau de satisfaction des acteurs locaux sur la commission mixte d'Abéché</i>	63
<i>Tableau 14 : Analyse des résultats du diagnostic des Comités d'Entente et de Dialogue (CED)</i>	65
<i>Tableau 15 : Analyse des résultats du diagnostic des commissions mixtes</i>	66
<i>Tableau 16 : Synthèses des faiblesses mises en évidence</i>	67
<i>Tableau 17 : Propositions de solutions aux problèmes</i>	68
<i>Tableau 18: Plan d'action opérationnelle pour le renforcement des capacités des mécanismes de prévention et de gestion des conflits</i>	70

Lexique et principales définitions

ACCEPT	Adapter l'accès aux ressources agro-pastorales dans un contexte de mobilité et de Changement Climatique pour l'Élevage Pastoral au Tchad
ACTT	Association des Chefs Traditionnels du Tchad
AMECET	Association de Médiation Entre Éleveurs et Cultivateurs au Tchad
ASF	Avocat Sans Frontière
ATNV	Association Tchadienne pour la Non-Violence
CC	Changement Climatique
CIRAD	Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
IRAM	Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement
IRED	Institut de Recherches en Elevage pour le Développement
ITRAD	Institut Technique de Recherches Agricoles pour le Développement
LRVZ	Laboratoire de Recherches Vétérinaires et Zootechniques (ancien IRED)
MEC	Programme de Médiation entre Éleveurs et Cultivateurs
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation des Producteurs
OSC	Organisation de la Société Civile
PAFIB	Projet d'Appui à la Filière Bovine
PASTOR	Programme d'Appui Structurant à l'Elevage Pastoral
PDL	Plans de Développement Locaux
PHPTC	Programme d'Hydraulique Pastorale au Tchad Central
PIRPT	Projet d'Infrastructures Rurales, Pastorales et de Transhumance
PND	Programme National de Développement

PPT	Plateforme Pastorale du Tchad
PRAPS	Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
PREPAS	Projet de renforcement de l'élevage pastoral dans les régions du Batha, de l'Ennedi et du Waadi Fira au Tchad
RCA	République Centrafricaine
SAP	Systèmes d'Alertes Préoces
SECADEV	Secours Catholique pour le Développement
SIM	Systèmes d'informations sur les Marchés
SWOT	Strengths - Weaknesses - Opportunities - Threats) ou MOFF pour les Francophones (Menaces - Opportunités - Forces - Faiblesses,)
UBT	Unité Bétail Tropical
TDR	Termes de référence

1. Introduction, déroulement et méthodologie

1.1. Contexte et justifications de l'étude

La mobilité est une stratégie très importante pour l'élevage en zones aride et semi-aride où elle est pratiquée depuis très longtemps. Avec l'oscillation des isohyètes liée au changement climatique, on constate que les troupeaux transhumants descendent de plus en plus au sud et plutôt que d'habitude dans les zones à vocation agricole. Dans ces zones considérées comme zone d'accueil, l'élevage transhumant partage l'exploitation des ressources naturelles renouvelables avec d'autres activités telles que l'agriculture, la foresterie, le tourisme autour de la faune, la pêche, etc. L'extension des surfaces cultivées a pris une importance considérable, poussée par la croissance démographique des populations autochtones, l'arrivée de migrants d'autres régions et la promotion des cultures de rente, notamment le coton. La pression agricole et forestière sur les terres a abouti à l'occupation des espaces pastoraux (pistes à bétail et couloirs de transhumance, zones d'accueil, ressources-clés, zones d'abreuvement). Cette situation accroît considérablement les difficultés de déplacement et d'exploitation pastorale des ressources naturelles par le bétail en transhumance. De plus, la transhumance entraîne les groupes pastoraux loin de leur terroir d'attache où ils ont une connaissance territoriale. Au fil des événements, ils peuvent être amenés à emprunter de nouveaux itinéraires de parcours dont ils ne connaissent pas toujours avec précision les règles locales de gestion : bien qu'ils exploitent ces espaces, ils ne participent généralement pas aux discussions sur la gestion de ces ressources et sur l'élaboration de règles communes.

Par ailleurs, certains acteurs dits de « nouveaux éleveurs » participent à exacerber ces tensions par leurs pratiques non conformes aux mandats d'intérêt public de prévention des conflits et à la gestion apaisée des litiges agro-pastoraux. Ainsi, de simples litiges autour d'un champ peuvent, par l'intervention inappropriée de ces derniers, devenir conflictuels alors qu'ils pourraient se résoudre à l'amiable entre agriculteurs et éleveurs. À partir de ce moment, la concurrence s'exacerbe, se transforme rapidement en conflit. Le dialogue indispensable, entre les acteurs, pour la recherche de solutions d'exploitation concertée, la mise en place et le contrôle de règles communes, devient de plus en plus difficile. Par ailleurs, l'absence de canaux de communication et les problèmes de langue ne facilitent pas la gestion de ces conflits. Il en résulte des oppositions d'intérêt entre les transhumants et les autres usagers des ressources naturelles, parfois entre éleveurs eux-mêmes, quand les ressources pastorales, notamment l'eau, deviennent rares. Face à la recrudescence de conflits liés à l'accès aux ressources pastorales, des dispositifs traditionnels de prévention

et de gestion existent. A ceux-là, s'ajoutent de nouveaux mécanismes comme les comités de prévention et de médiation mis en place par les associations, les ONG et l'État. Certains de ces mécanismes ont prouvé localement leur efficacité mais dans l'ensemble, ils peinent à transformer positivement les conflits de manière durable.

C'est dans ce contexte que le projet ACCEPT, avec pour objectif d'adapter l'accès aux ressources agro-pastorales pour les pasteurs et agro-pasteurs du Tchad, dans un contexte de mobilité et de changement climatique, a commandité cette étude en vue de présenter une revue détaillée des différents mécanismes de prévention et de gestion des conflits existants. Pour mieux apprécier les pertinences de ces mécanismes, une analyse du contexte des conflits sera préalablement réalisée dans chaque zone agro-écologique du projet.

1.2. Objectifs de l'étude

1.2.1. Objectif global

L'étude vise à fournir une revue détaillée des différents mécanismes de prévention et de gestion des conflits existants en vue de mettre en évidence leurs atouts et leurs limites mais surtout de déterminer leurs besoins.

1.2.2. Objectifs spécifiques

- Analyser le contexte des conflits par zone agro-écologique du projet ACCEPT ;
- Réaliser l'inventaire des mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits, par zone du projet ACCEPT;
- Évaluer les différents types de mécanismes à travers leurs pertinence, efficacité, impacts et leur durabilité ;
- Élaborer un plan d'action en vue de renforcer les moyens d'intervention des dispositifs de prévention et de gestion des conflits.

1.2.3. Résultats attendus

- Le contexte des conflits par zone agro-écologique du projet ACCEPT, sont analysés;
- L'inventaire des mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits t, par zone du projet ACCEPT, est réalisé ;
- Les différents types de mécanismes, à travers leurs pertinence, efficacité, impacts et leur durabilité, sont évalués ;

- Un plan d'action, en vue de renforcer les moyens d'intervention des dispositifs de prévention et de gestion des conflits, est élaboré.

1.3. Méthodologie de l'étude

1.3.1. Bref aperçu sur le projet ACCEPT et Critères de choix des zones d'enquêtes

L'Action de Recherche dénommée « Adapter l'accès aux ressources agro-pastorales dans un contexte de mobilité et de Changement Climatique pour l'Élevage Pastoral au Tchad », en abrégé « ACCEPT » s'inscrit dans l'initiative européenne DESIRA « Development Smart Innovation through Research in Agriculture ». Cette action de Recherche est pilotée par le Consortium formé de : l'Institut de Recherche en Elevage pour le Développement (IRED), le Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) et la Plateforme Pastorale du Tchad (PPT). Cette action de Recherche, commanditaire de la présente étude vient en complémentarité aux programmes et projets de développement en cours d'exécution au Tchad notamment le PASTOR, PRAPS, PREPAS, etc. C'est dans souci de complémentarité que sa zone d'intervention se superpose en partie aux zones de mise en œuvre desdits programmes et projets (Figure 1).

Cette Action de Recherche s'appuie sur une approche novatrice dite de « Recherche-Action en partenariat » qui consistera à coupler des investissements à des méthodes participatives dans la gouvernance locale des systèmes agropastoraux. Elle entend ainsi contribuer au renforcement de la résilience des pasteurs et agro-pasteurs face au Changement Climatique (CC) en facilitant l'adaptation de l'accès aux ressources. De manière spécifique, il s'agira de produire des connaissances, tester et évaluer des innovations pour un meilleur accès aux ressources agro-sylvo-pastorales et fournir des outils d'aide à la décision facilitant l'adaptation des pasteurs et des agro-pasteurs au changement climatique dans un contexte d'accentuation de la compétition sur les ressources. De ces objectifs découlent trois grands résultats: (i) les connaissances sur les pratiques d'adaptation des systèmes pastoraux et agro-pastoraux au changement climatique sont actualisées et partagées, (ii) des innovations (techniques, économiques, sociales et organisationnelles) pour un meilleur accès aux ressources agro-pastorales et une meilleure adaptation au Changement Climatique sont co-conçues, testées, évaluées et diffusées et enfin, (iii) de nouveaux Outils d'Aide à la Décision pour une meilleure prévention et gestion des risques de conflits, sont co-construits avec les parties prenantes, testés et validés.

Cette étude a été donc commanditée par le projet ACCEPT pour accompagner les actions de recherche dans le cadre du résultat 3 portant sur la co-construction des Outils d'Aide de Décision pour une meilleure prévention et gestion des conflits..

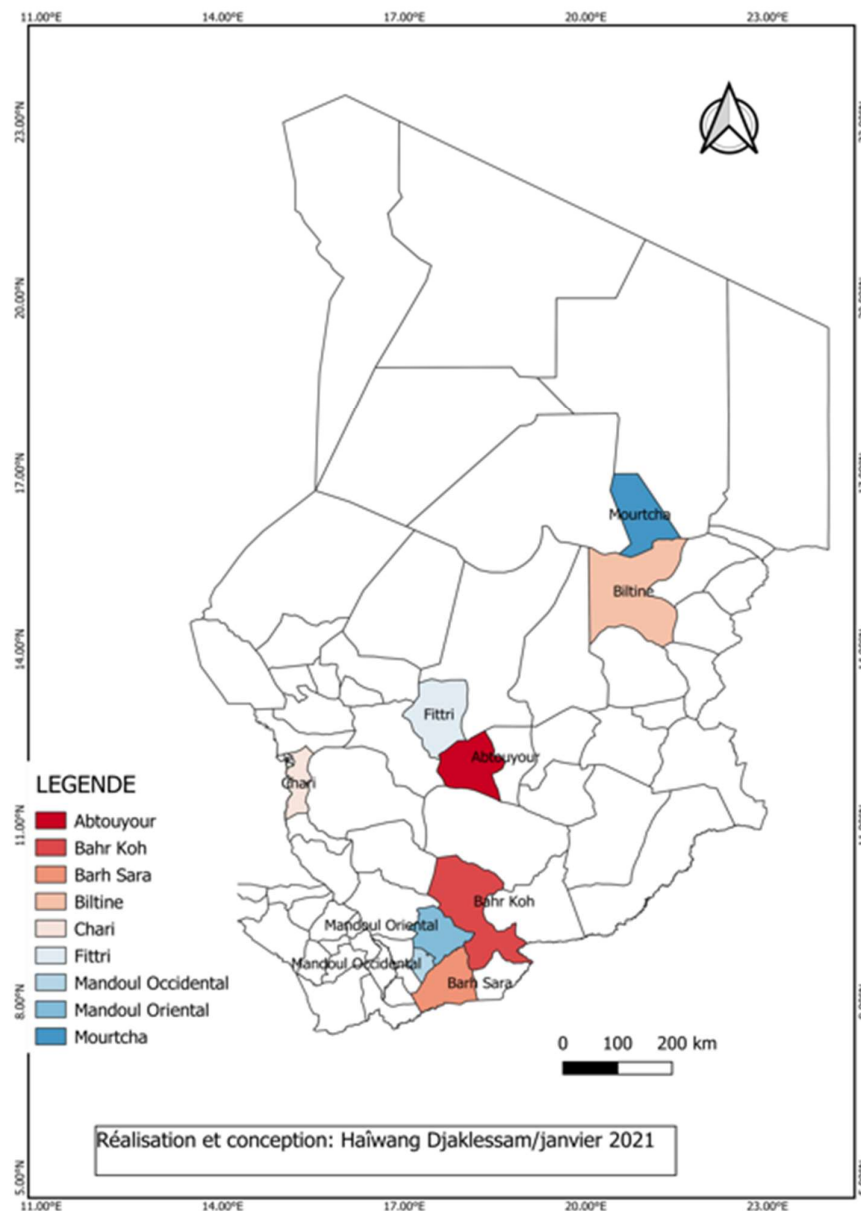


Figure 1: Zone d'intervention du projet ACCEPT

1.3.2. Critères de choix des zones d'enquêtes

Notre sujet porte sur le diagnostic des mécanismes de prévention et de gestion des conflits liés à l'utilisation et au contrôle de ressources naturelles dans la zone d'intervention du projet ACCEPT. Le premier critère de choix c'est d'abord l'appartenance de nos sites à la zone d'intervention dudit projet. Après d'autres critères se sont ajoutés pour le choix des zones d'enquête notamment : l'existence des conflits d'usage, la pression foncière, les ressources partagées entre un plus grand nombre d'utilisateurs ayant des intérêts différents,

l'existence des mécanismes endogènes de prévention et de gestion des conflits. Ces critères nous ont amené à choisir 5 provinces. Nous avons finalement pu réaliser nos enquêtes dans seulement quatre provinces et précisément dans 6 départements : Moyen Chari (département de Barh-Kôh), Guéra (départements de Guéra, de Mangalmé et de Abtouyou), Batha (département de Fitri) et le Ouaddaï (département de Ouara).

Les enquêtes n'ont pas pu être réalisées dans la cinquième province (Mandoul) à cause de la présence de la délégation présidentielle. , Toutefois, au regard de la similitude de la problématique de notre thème dans la province du Mandoul et la province du Moyen Chari nous pouvons extrapoler nos données de la province du Moyen Chari dans la province du Mandoul. .

1.3.3. Approche méthodologique

Pour réaliser cette étude, une approche mixte a été adoptée pour la collecte, à la fois, des données qualitatives et quantitatives, en lien avec les différents aspects de la thématique : diversité des conflits, modes de prévention et de gestion des conflits, contexte des conflits et l'évaluation des initiatives locales de prévention et de gestion des conflits. Les conclusions des analyses de ces données ont permis, par la suite, d'élaborer un plan d'action. Pour cela, différents outils ont été utilisés notamment la bibliographie, des Focus Groups de Discussion (FGD), des entretiens clés individuels et des mini-sondages pour apprécier le niveau de confiance de la population aux différents mécanismes de prévention et de gestion des conflits existants.

a. La bibliographie

La bibliographie a été enrichie tout le long de l'étude. Elle a permis de faire la synthèse des différents types des conflits , d'inventorier les différents mécanismes de prévention et de gestion des conflits d'usage existants au Tchad. Ce travail a débuté avant la phase mission de terrain pour permettre de mieux identifier nos groupes cibles et surtout faire le choix des mécanismes objets d'une analyse approfondie pouvant déboucher sur l'élaboration d'un plan d'action opérationnel.

b. Les enquêtes individuelles auprès des éleveurs et personnes ressources

Pour les enquêtes individuelles, un questionnaire a été administré à des éleveurs, des agriculteurs et des personnes ressources constituées majoritairement issues des Organisations de la Société Civile. Il était question d'établir les éléments conflictuels et apprécier le niveau de satisfaction des populations censées être les bénéficiaires des différentes instances de prévention et de gestion de conflits. En plus des éleveurs et des agriculteurs, les critères de choix des personnes portent davantage sur leurs expériences dans la prévention et la gestion des conflits (anciens d'EIRENE, ACTT, Justice et Paix...). Ils ont pu clarifier le contexte des conflits dans leurs localités et donner leurs points de

vue sur les mécanismes de gestion des conflits par leurs témoignages. D'autres acteurs clés composés d'autorités administratives, traditionnelles et religieuses, de responsables des forces de sécurité et de responsables d'organisations de la société civile ont été également concernés par ces enquêtes individuelles. Par ailleurs, dans nos choix raisonnés des personnes ressources, les échanges avec des jeunes et des femmes ont fait l'objet d'une attention particulière.



Photo 1 : Séance d'enquête individuelle (Sougnabé 2020)

c. Les focus groupes dans les campements et villages

Pour effectuer les enquêtes « collectives » les informations ont été recueillies à travers des « focus groups » qui ont réunies des institutions en charge de prévention des conflits, des instances paritaires, des commissions mixtes, des chefs traditionnels, etc. Là aussi, pour les institutions cibles à enquêter, les choix ont été faits de manière raisonnée de sorte à prendre en compte la diversité des réalités de terrain : type d'instance, niveau d'implication dans la gestion des conflits (avant et maintenant), nature de ses membres, son origine et

l'état de son fonctionnement actuel. En plus, il y a eu des questions visant l'auto-évaluation des mécanismes et outils de prévention et de gestion des conflits pour mieux apprécier leur finalité et leur efficacité par les responsables d'associations ou des groupement de femmes, de jeunes, d'agriculteurs, d'éleveurs et d'autres personnes œuvrant dans la gestion des conflits.



Photo 2 : séance de focus groupe (Sougnabé 2020)

1.3.4. Bilan de terrain

Le tableau suivant synthétise par grande zone agro-écologique, les types d'enquêtes, les catégories d'acteurs et le nombre de personnes interrogées : 19 focus groupes, 37 enquêtes individuelles (éleveurs et agriculteurs) et 20 enquêtes individuelles pour des personnes ressources.

Tableau 1: Catégories d'acteurs et nombre de personnes enquêtées

Zone agro-écologique	Localités	Focus groupes		Enquêtes individuelles		
		Éleveurs	Agriculteurs	Éleveurs	Agriculteurs	Personnes ressources*
Sud du pays	Moussafoyo	1	1	2	2	1
	Balimba	1	2	2	2	1
	Elibongo	2	1	2	2	1
	Sarh	0	0	0	0	4
Centre du pays	Mangalmé	0	1	2	2	2
	Mongo	0	1	0	2	2
	Bitkine	1	1	2	2	2
	Ambatsana	2	2	3	3	2
Est du pays	Abéché	0	0	0	0	3
	Abougoudam	2	1	6	3	2
Total		9	10	19	18	20

*Personnes ressources sont des techniciens, les autorités locales, des membres de la société civile ciblées par les chercheurs

1.3.5. Plan du document

Le présent document s'organise de la manière suivante. La première partie décrit le contexte général et la diversité des conflits liés à l'utilisation de l'espace et des ressources naturelles. La deuxième présente la cartographie des mécanismes et outils de prévention et de gestion des conflits. La troisième analyse un échantillon des mécanismes et d'outils de prévention et de gestion. La quatrième et la dernière partie du document fait la synthèse des observations et propose un plan d'action pour le renforcement de ces mécanismes et des outils de prévention et de gestion de prévention des conflits. A ces différentes parties citées, s'ajoutent des documents annexes : les termes de référence, les guides d'entretien utilisés, le plan des missions de terrain, la liste des personnes et institutions rencontrées, etc..

2. Contexte général et diversité des conflits d'accès aux ressources naturelles

2.1. Conflits d'accès aux ressources naturelles : de quoi parle-t-on ?

Par conflit, on n'entend pas nécessairement des conflits armés - comme la crise du Nord Mali, ou celle de l'Est du Nigeria et des abords du lac Tchad par exemple. Mais d'autres formes de conflits beaucoup plus localisées et ponctuelles tout en étant fréquentes et d'une grande violence. Il nous a semblé indispensable avant d'aborder ce chapitre de bien s'accorder sur la notion de conflit liés à l'utilisation et au contrôle des ressources naturelles qui peut porter à confusion.

2.1.1. Définition de la notion conflit d'accès aux ressources naturelles

On définit ici le conflit comme une confrontation entre des intérêts, des valeurs, des actes ou des procédures. C'est un désaccord, une idée s'opposant à une autre. Le Larousse (2009) parle d'un désaccord ou d'une lutte résultant d'une opposition d'intérêts ou de points de vue. Selon les contextes, il implique l'existence d'un antagonisme qui peut prendre diverses formes : un rapport entre des forces opposées, une rivalité ou une inimitié, une guerre, etc. Il existe ainsi une échelle de la conflictualité qui va du désaccord à la tension et à la violence, en passant par un nombre plus ou moins grand de degrés intermédiaires (Morgodé et Djerabé, 2018). Un conflit peut être manifeste (ouvert) ou latent ; le premier oppose ouvertement deux individus ou deux groupes antagonistes, au sein d'une même communauté (agriculteurs et agriculteurs) ou de deux communautés différentes (agriculteurs et éleveurs). Le second, le conflit latent, n'est pas apparent mais il est souvent la cause profonde d'un conflit manifeste.

En effet, lorsque plusieurs individus ou groupes d'individus adoptent un comportement opposé sur un objet donné, cela provoque des affrontements parce qu'ils ne perçoivent pas de la même manière l'objet pour lequel ils s'opposent. Ces conflits opposent généralement des groupes sociaux en concurrence dans l'accès à des ressources naturelles (pasteurs, pêcheurs, cultivateurs). Dans le cas de cette étude, il s'agit bien de ces conflits qui procèdent des différends sur l'accès, le contrôle et l'utilisation des ressources naturelles. Ils naissent du fait que les populations utilisent les ressources (forêts, eau, pâturages, terres) à des fins différentes, ou qu'elles entendent les gérer de diverses manières ; ils tirent également leur origine de l'incompatibilité des intérêts et des besoins des uns et des autres, ou de la négligence des priorités de certains groupes d'utilisateurs dans l'élaboration et la politique de programmes et de projets de développement.

Nous soutenons également l'appréhension du conflit par Annie et al. (1995)¹, contrairement à la vision dominante que l'on peut en avoir, un élément destructeur de la vie sociale, il peut être aussi un facteur constructeur d'unité. En rapport à notre objet, les conflits communautaires sont la manifestation de divers décalages, de distorsion entre les acteurs : communautés, villages, fractions, institutions locales. A cet égard, les conflits peuvent dans leurs fonctions dynamiques être porteurs de changement (développement) pour les individus, les groupes ou les institutions tout entières (Sougnabé, 2011)². Ils peuvent rétablir de nouveaux rapports sociaux et de nouvelles règles du jeu qui ne sont pas toujours négatifs et peuvent « souvent » / « même » / « parfois » / « aussi » être bénéfiques pour les parties en présence. En soi, un conflit n'est ni bon ni mauvais, mais/et il ne peut pas y avoir de développement sans opposition d'idées ou d'intérêts. L'issue positive ou négative d'un conflit dépend de la manière dont il est géré ; s'il constitue un problème pour certains, acteurs directs qui cherchent des solutions afin d'améliorer leurs relations, il est aussi une ressource pour d'autres qui en tireront des profits et avantages divers, surtout acteurs indirects qui ne sont pas directement concernés. Le conflit comporte deux aspects : un aspect « problème » et un aspect « outil ».

2.1.2. Contexte et problématique des conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles

Les populations du Tchad comme généralement celles de l'Afrique subsaharienne sont majoritairement rurales et dépendent fortement de l'exploitation des ressources naturelles pour leur subsistance et leur développement. L'agriculture, l'élevage, mais aussi l'exploitation de ressources ligneuses, fauniques, et de produits forestiers non ligneux sont au cœur des systèmes économiques de ces populations. L'utilisation durable de ces ressources repose souvent sur des modes de gouvernance informels et fortement ancrés dans les diverses sociétés ouest-africaines. « Ces modes de gouvernance sont aujourd'hui de plus en plus remis en question et fragilisés par des évolutions sociales, économiques, institutionnelles, et environnementales qui traversent l'ensemble de la région » (Actes du colloque, 2019)³. La forte croissance démographique, l'évolution des politiques foncières, la destruction et la reconversion d'écosystèmes, l'urbanisation galopante, les changements climatiques, les récupérations politiques, et le contexte sécuritaire sont autant de facteurs déstabilisateurs et porteurs de conflits autour de la gestion des ressources naturelles au Tchad. A cela, s'ajoute la divergence des modes d'appropriation et d'usage de la terre qui peuvent se révéler souvent incompatibles entre différentes couches des populations : une appropriation individuelle pour la plupart des populations sédentaires agriculteurs et une appropriation collective pour les populations nomades constituées des pasteurs.

¹ Annie E., Simmel G., 1993. Le conflit. In: Mots, n°37, décembre 1993. Rhétoriques du journalisme politique, sous la direction de Josette Lefèvre et Erik Neveu. pp. 129-131. www.persee.fr/doc/mots_0243-6450_1993_num_37_1_2157

² Sougnabe P, 2011. Pastoralisme sans terrain de parcours en savane tchadienne. Des Peuls autour de la forêt classée de Yamba Berte. Sarrebruck (Allemagne) : éditions universitaires européennes.

³ 2019. Conférence internationale d'échange sur les pratiques de sécurisation foncière, de gestion des aires protégées, de prévention et de gestion des conflits liés à l'extrémisme violent et au djihadisme à l'échelle nationale et sous régionale en Afrique de l'Ouest. *Actes de la Conférence Internationale coordonnée par Noé Müller-Rowold et Luca Ferrini, GIZ, Niamey-Niger* 35 p

Ces facteurs de façon synergique ont rendu la situation non seulement plus difficile, mais ont changé également en profondeur la nature même des conflits, lesquels apparaissent de plus en plus prégnants et dynamiques. Dans certains endroits notamment la région du bassin du Lac Tchad, les groupes terroristes ont rendu encore le nature des conflits plus complexe.

2.2. Typologie des conflits d'accès aux ressources naturelles et leurs manifestations

2.2.1. Éléments de classification

Tout conflit, quelle qu'en soit la nature (latent ou ouvert), met en jeu principalement quatre éléments qui réagissent d'une manière interactive : le contexte, l'enjeu, le rapport de force et les acteurs. Le contexte du conflit inclut aussi bien son environnement global (économique, politique, religieux, et culturel) que les circonstances infiniment variables telles que le lieu, le climat etc. L'enjeu peut être défini comme l'ensemble des intérêts, préoccupations, besoins, attentes, contraintes, ou risques qui animent plus ou moins explicitement les protagonistes. Le conflit met face à face des acteurs, disposant chacun de ressources et d'atouts mobilisables. La confrontation de ces pouvoirs forme le rapport de forces qui peut être favorable pour l'une ou l'autre partie, ou relativement équilibré. Il est donc possible de classer les conflits en fonction de ces éléments, mais dans cette étude c'est surtout le repérage des acteurs qui était essentiel pour l'élaboration de la typologie. Tout conflit suppose des protagonistes ou des acteurs poursuivant des intérêts différents, qui déterminent l'intensité du conflit et ses possibilités de résolution.

2.2.2. Les acteurs du conflit et leurs dynamiques internes

Dans la zone de notre étude, plusieurs types d'acteurs ont été identifiés. Pour de besoin d'analyse, nous les regroupons en trois catégories : (i) les usagers des ressources qui sont souvent les parties en causes dans les litiges et les conflits, voire les violences qui en découlent, (ii) les acteurs institutionnels qui sont chargés en principe de faire respecter le droit, les règles, d'assurer la médiation et la préventions et (iii) les réseaux des malfaiteurs qui ne fondent pas forcément leurs revendications sur l'accès aux ressources naturelles mais sur des revendications idéologiques ou juste pour des gains faciles et par leurs actions perturbent l'accès des usagers aux ressources naturelles.

a. Les usagers de ressources

Il s'agit de la population locale, qui est elle-même hétérogène et se distingue selon qu'elles sont composées d'agriculteur, d'éleveurs ou des pêcheurs, qu'elle soit autochtone ou allochtone.

Les agriculteurs

Il s'agit de groupe d'acteurs très importants, impliqués dans la gestion du foncier. Ils pratiquent l'agriculture familiale de type marchand (coton, sésame, tabac) et vivrier (mil, sorgho, légumes, légumineuses, arachides, etc.). Il faut noter également que beaucoup d'éleveurs sont en même temps des agriculteurs ce qui renvoie au concept d'agro-pasteurs. Il n'y a donc pas de séparation étanche entre ces deux types d'activités (Bamba Gaye, 2017)⁴.

A côté de cette agriculture familiale se développe ces dernières années une agriculture intensive notamment dans les périmètres irrigués ou bas-fonds et dans certains domaines agricoles avec l'arrivée de l'agro-business et de certains citadins, qui veulent investir dans ce secteur à travers l'installation de fermes. Parmi ces acteurs on retrouve : les entreprises, les commerçants, les fonctionnaires et les autorités administratives et militaires. Ces acteurs surnommés des néo-agriculteurs sont des grands propriétaires terriens (dizaines aux centaines d'hectares) pratiquant une agriculture mécanisée.

Au regard de cette diversité d'acteurs dans l'agriculture, on se rend compte qu'il existe plusieurs stratifications sociales dans cette notion agriculteur. On note l'existence des groupes dominant possédant les droits fonciers, d'autres classes n'ayant pas de droit foncier comme les femmes, les jeunes et les étrangers. A l'opposé des groupes dominants, il y a les petits propriétaires, qui possèdent des lopins de terres insuffisants pour produire assez pour nourrir leur famille et parfois vendent leur force de travail à des employeurs locaux comme les grands propriétaires terriens (les nouveaux agriculteurs).

Les éleveurs

L'éleveur est une notion générique qui désigne quelqu'un qui élève aussi bien les porcs, la volaille que les ruminants. L'identification d'éleveurs est rendue d'autant plus délicate que ceux-ci peuvent mettre en œuvre plusieurs activités en plus de l'élevage (Bourgeot, 2002)⁵: agriculture, artisanat, commerce, transformation, etc. Au Tchad, les éleveurs sont surtout assimilés aux pasteurs nomades ou transhumants qui sont dominant dans les systèmes d'élevage. Ils sont de diverses ethnies : Arabe, Peul et Toubou. Dans ces groupes d'éleveurs pasteurs (qui nourrissent leurs animaux dans des pâturages naturels) nombreux sont ceux qui cultivent aussi des champs pour produire leurs céréales, ils peuvent être appelés « agro-pasteurs ». Ces sociétés de tradition pastorale peuvent combiner structurellement, ou d'une manière complémentaire et secondaire, le pastoralisme à d'autres activités qui occupent parfois une place non négligeable dans leur organisation culturelle ainsi que dans leur mode de vie (Duteurtre et al. 2002)⁶. Ainsi, « l'agro-

⁴ Bamba Gaye. S., 2017. Conflits entre agriculteurs et éleveurs dans un contexte de menaces asymétriques au Mali et au Burkina Faso Friedrich-Ebert-Stiftung 2017, 36 p

⁵ Bourgeot A., 2002 : "Etude de mise en place d'un Observatoire de la transhumance au Tchad : rapport de mission d'appui (4-19 décembre 2001)", Programme de sécurisation des systèmes pastoraux (PSSP), N'Djamena, 74 p. (GD)

⁶ Duteurtre G., Kamil H., Le Masson A., 2002. Etude sur les sociétés pastorales au Tchad. Rapport de synthèse. Programme de sécurisations des systèmes pastoraux (PSSP), 148 p

pastoralisme correspond à une forme de transformation et d'évolution des sociétés pastorales et agricoles »

Par ailleurs, il y a également des agriculteurs qui associent à leurs activités principales les activités d'élevage, l'utilisation des pâturages étant plus locale sans grande transhumance : on parle des « agro-éleveurs » parce qu'ils ne sont pas de tradition pastorale et les espèces élevées ne sont pas forcément des ruminants et moins encore constituées en troupeau. Sur ce plan, Bonfiglioli (1990)⁷ distingue les pasteurs cultivant (producteurs issus récemment du pastoralisme et désormais impliqués aussi dans la pratique agricole) des agriculteurs élevant (producteurs issus récemment de l'agriculture et impliqués désormais dans la pratique de l'élevage).

En plus de ces deux catégories d'éleveurs, on note l'apparition des nouveaux types d'éleveurs dites des « nouveaux-éleveurs ou néo-éleveurs » pour la plupart des commerçants de bétail, des bouchers, des autorités administratives et militaires ou tout simplement des fonctionnaires qui investissent dans le secteur de l'élevage en employant des bergers, et en investissant dans certaines zones dans des équipements comme des citernes d'eau pour l'abreuvement des animaux et des engins pour leur transport de leurs matériels. Ces nouveaux acteurs qui ne sont pas des éleveurs mais des propriétaires d'animaux semblent être ces derniers temps à l'origine de la détérioration des relations entre les agriculteurs et les éleveurs. Venant le plus souvent de sociétés « urbaines » ils ne respectent pas les codes, les traditions des relations des éleveurs entre eux et avec les agriculteurs. Étant des investisseurs et des personnalités respectées beaucoup appuient leurs bergers dès qu'ils enfreignent une règle (respect de la limite des champs, des eaux et des zones protégées...) Leurs bergers étant « protégés » (et souvent « armés ») sont moins enclins à respecter les règles d'usage préalablement établis entre les usagers des espaces.

En définitive, l'identité des groupes d'éleveurs est donc difficile à décrire avec les seuls paramètres techniques, géographiques ou socio-économiques. C'est dans ce sens qu'il convient de signaler que contrairement à ce que la notion d'éleveur pourrait laisser supposer, elle ne correspond pas à une communauté homogène, mais bien à une diversité d'acteurs, dont les intérêts et les stratégies parfois divergent : diversité ethnique, diversité dans les objectifs d'élevage, diversité d'amplitude de mobilité, diversité dans le niveau d'association agriculture-élevage, diversité dans les espèces élevées, la taille du troupeau, etc.

Les pêcheurs

Dans certains endroits notamment autour des lacs et fleuves, s'ajoute une autre catégorie d'acteurs non de moindre importance mais souvent assimilé aux agriculteurs : les pêcheurs. La pêche est une activité saisonnière car elle est pratiquée lorsque les niveaux d'eau le permettent, c'est-à-dire entre les mois de novembre à juin. Bien qu'il y ait des acteurs qui ne pratiquent que cette activité, elle constitue pour la plupart de temps, une activité secondaire des agriculteurs car la période de pêche correspond à la fin des activités agricoles pluviales. En

⁷ Bonfiglioli A., 1990 : "Le baton et la houe, une introduction à l'agro-pastoralisme du Sahel Tchadien", Rapport, N'Djamena, 1990, 117 p. (GD)

cette période, cette activité occupe beaucoup de personnes issues d'autres secteurs économiques. Pendant la période creuse (période de crue), les pêcheurs locaux vivent des économies ou du stock réalisés antérieurement. Quant aux pêcheurs professionnels, ils sont très mobiles et passent d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre facilement pendant les saisons favorables (migrations de pêcheurs du Nigeria vers le Salamat du Lac Tchad vers le lac Fitri,...)

b. Les acteurs institutionnels

Cette dernière catégorie d'acteurs n'est pas étrangère au conflit, mais elle n'est pas en première ligne de la violence alors que c'est souvent elle qui est en cause dans le recrudescence des conflits par : la négligence, la corruption, l'incompétence ou en parti pris. Dans cette catégorie d'acteurs, nous mettons les autorités administratives et militaires, les chefs de canton qui sont des auxiliaires de l'administration et les organisation de la société civile.

Les acteurs étatiques

Ils correspondent à l'administration civile et militaire, les services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales décentralisées. Il s'agit des gouverneurs, des préfets et des sous-préfets, des Agents techniques des différents ministères occupant diverses fonctions à différentes échelles du territoire national et des élus locaux. Ces services sont impliqués dans la gestion du foncier et en particulier dans les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Ces acteurs notamment les administrateurs civils et militaires sont souvent accusés pour leurs implications partisans dans la gestion des conflits inter communautaires et la corruption de certains comme les agents de la Brigade de gendarmerie souvent impliqués dans la gestion des conflits. Parmi ces acteurs, les plus cités semblent être les agents en charge de protection des aires protégées communément appelés des agents des « Eaux et Forêts ». Ils sont souvent aux prises aussi bien avec les agriculteurs, les éleveurs que les pêcheurs.

Les chefs de cantons

Ces acteurs assurent le contrôle de la maîtrise foncière coutumière et sont en même temps auxiliaire de l'administration. C'est au niveau de cette instance que la plupart des conflits étaient réglés. Malheureusement ces dernières années, les règlements ne donnent pas toujours satisfaction à l'une ou l'autre partie. Au Sud du pays, les éleveurs préfèrent s'adresser aux autorités publiques (Sous-préfets, Commandants de Brigade) parce qu'ils estiment que les autorités traditionnelles (Chefs de canton) sont partiales et prennent parti pour les agriculteurs (Lieugomg et al. 2007).⁸ Du côté des agriculteurs, ils les accusent de vendre leur patrimoine foncier aux éleveurs ou aux autorités administratives. Ceci crée le discrédit autour de ces institutions et remet en cause leur légitimité au niveau des populations. De ces faits, comme le souligne Bamba Gaye (2017)⁹ les chefs de cantons ont de moins en moins la capacité à résoudre

⁸ Lieugomg M., Sama O., 2007 : Bébédja (Sud du Tchad), un espace sous pression. VertigO - La revue électronique en sciences de l'environnement, Hors-Série 4, novembre 2007

⁹ Bamba Gaye S., 2017. Conflits entre agriculteurs et éleveurs dans un contexte de menaces asymétriques au Mali et au Burkina Faso

les conflits et surtout à asseoir leur autorité. Il y a donc une crise des mécanismes de résolution des conflits et cela renforce les tentatives individuelles ou collectives à résoudre les différends, avec souvent l'usage de la violence.

La société civile

L'ampleur des conflits entre acteurs pour accéder aux ressources naturelles a poussé certains acteurs de milieu agriculteur ou éleveur à se professionnaliser, afin de mieux défendre leurs actions de plaidoyer. Aujourd'hui, plusieurs associations et ONG ont pour mission principale la prévention et la gestion des conflits. Parmi ces associations, on peut citer entre autres : Association de Médiation entre agriculteurs et cultivateurs au Tchad (AMECET), l'Association « Justice et Paix » : AJP, les Associations des Droits de l'Homme (ADH), l'Association Tchad Non-Violence : ATNV, l'Association des Chefs Traditionnels du Tchad (ACTT), l'ONG Word Vision, SECADEV, etc. A ces associations et ONG, plusieurs organisations de producteurs (OP) d'agriculteurs et d'éleveurs ont vu le jour pour porter les revendications de leurs membres en matière de gestion du foncier et d'accès aux services de base. Ces associations prônent la non-violence et le dialogue intercommunautaire pour résoudre les conflits soit à partir des mécanismes traditionnels, soit dans le cadre des mécanismes nouveaux comme les instances paritaires d'entente et de Dialogue.

c. Les réseaux de banditisme

L'augmentation des prises en otages contre rançon, les braquages et des vols armés a connu une forte progression ces dernières années dans certaines localités du pays. Cette situation est favorisée par la présence des djihadistes dans le bassin du Lac Tchad, la crise politico-militaire au Soudan, au Soudan du Sud et en République Centrafricaine.

Les conflits liés à l'accès aux ressources naturelles se sont exacerbés avec cette crise sécuritaire et sa gestion a également contribué à accentuer la pression sur les ressources. La fermeture et le contrôle des frontières liés aux tensions sécuritaires (crises en République Centrafricaine) ont fortement limité les flux commerciaux et dérégulé en partie les dynamiques pastorales en poussant les éleveurs à repenser leur mobilité et leur zone de pâturage, au risque d'attiser de nouveaux conflits.

2.2.3. Diversité des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles

La variété des situations conflictuelles et leur nombre a fait l'objet d'une étude dans le cadre d'une thèse portant sur des zones incluant les sites d'ACCEPT (Sougnabé, 2010). Parmi les conflits liés à la gestion des ressources naturelles, on peut distinguer ceux à l'intérieur des communautés d'utilisateurs et ceux entre communautés. Le premier type de conflit est aussi important même si l'on en parle peu car il interagit avec le deuxième. De manière non exhaustive, nous répertorions les différents types de conflits en fonction des acteurs dans le tableau ci-dessous avec leurs facteurs déclenchant et leurs manifestation.

Tableau 2 : Typologie des conflits les plus présents au Tchad en fonction des acteurs en présence

<i>Nature du conflit</i>	Type des conflits	Acteurs	Origines	Manifestations
<i>intra-communautaire</i>	Agriculteurs - Agriculteurs	Propriétaires des parcelles, chefs de villages, chefs de terres, dispute autour de pouvoir, jeunes voulant s'émanciper de la tutelle familiale	Limites des parcelles, limites des villages, héritages, succession d'un chef, des fois refus de mariage arrangé	Conflits ouverts ou latents entre deux propriétaires de parcelles, entre lignages, affrontement entre populations des villages en conflit, affrontement entre deux candidats à un poste de pouvoir
	Éleveurs - Éleveurs	Chefs de famille, Chefs de tribu, chefs de lignage ou de clan ou jowro (en Peul), autorités administratives et militaires.	Gestion des points d'eau (fourches), occupation de l'espace ou encore vol des animaux (dromadaires, chevaux)	Affrontement entre deux chefs tribus, clan ou lignage pour l'accès à l'eau ou pour l'occupation des espaces ressources (bas-fonds, plaines d'inondation, etc.)
	Pêcheurs-Pêcheurs	Pêcheurs, chefs coutumiers, autorités administratives et militaires.	Vols des engins de pêche, Non-respect des règles de gestion des ressources	Affrontement entre deux pêcheurs, conflits entre les pêcheurs et les chefs coutumiers
<i>intercommunautaire</i>	Agriculteurs-Éleveurs	Agriculteurs, éleveurs, autorités administratives et coutumiers,	Dégâts dans les parcelles de culture, cruautés contre les animaux, vols des animaux,	Affrontement entre le propriétaire des champs et le berger, affrontement entre les

Étatique (SDE) avec les usagers

	Associations de la société Civile	couloirs de passage, accès à l'eau, mauvaise gestion des litiges.	deux communautés (agriculteurs et éleveurs)
Agriculteurs-Pêcheurs	Agriculteurs, éleveurs, chefs coutumiers, Agent des Eaux et Forêts	Cultures maraichères aux abords des lacs et fleuves, vols des engins de pêche	Conflits latents, plaintes chez les chefs coutumiers ou Brigade de la gendarmerie
Éleveurs-Pêcheurs	Éleveurs, pêcheurs, autorités administratives et traditionnelles, Agents des Eaux et Forêts	Destruction des engins de pêche par des animaux, trouble de l'eau suite à une pêche communautaire	Affrontement entre un pêcheur et un éleveur ou entre les deux groupes socioprofessionnels.
Agriculteurs-Services étatiques	Agriculteurs, Agents des services déconcentrés de l'État et collectivités territoriales décentralisées	Coupe de bois, chasse, défrichement des nouveaux champs, mauvaise interprétation des textes de loi, jugement, amende arbitraire, abus de pouvoir, escroquerie	Frustration et révolte des éleveurs, refus d'adhésion des éleveurs aux actions de développement, rebondissement des cas et forum-shopping (soumission des mêmes cas à des instances parallèles
Éleveurs-Services étatiques	Éleveurs, autorités administratives, militaires, et collectivités territoriales décentralisées	Coupe de bois, fabrication des enclos/parcs de vaccination, mauvaise interprétation des textes de loi, jugements, amendes arbitraires, abus de pouvoir, escroqueries	Frustration et révolte des éleveurs, refus d'adhésion des éleveurs aux actions de développement, soupçon de déclenchement de feux de brousse, rebondissement des cas et forum-shopping

Société Civile avec les usagers

			(soumission des mêmes cas à des instances parallèles
Agriculteurs-Société civile	Agriculteurs ou leurs organisations, Associations, ONG, projet	Mauvaise analyse du conflit, mauvaise gestion d'un conflit, manque ou insuffisance de concertation autour d'implication d'un ouvrage	Conflit entre les usagers des ouvrages, refus de collaboration, action de sabotage
État et concessionnaires-exploitants artisanaux des mines-éleveurs-populations locales	Populations locales, Éleveurs transhumants, sociétés minières, exploitants artisanaux	Perte d'animaux due à la chute dans les excavations ou intoxication par les rejets chimiques ;	Campagnes de déguerpissement, saisie d'animaux (zones pétrolières), actions de représailles
Éleveurs-Société civile	Éleveurs ou leurs organisations, Associations, ONG, projet	Mauvaise analyse du conflit, mauvaise gestion d'un conflit, manque ou insuffisance de concertation autour d'implication d'un ouvrage	Conflit entre les usagers des ouvrages, refus de collaboration, actions de sabotage,
Conflits entre éleveurs et djihadistes et force de l'ordre	Éleveurs, djihadistes, forces de l'ordre et de sécurité, chefs traditionnels	Accusation d'être en connivence avec les djihadistes ou avec la force de l'ordre et de sécurité	Pris en partie des éleveurs, stigmatisation, rackets, emprisonnements

Influence situation sécuritaire

2.3. Caractérisation des différents types des conflits

Pour les besoins d'analyse, les conflits sont regroupés en quatre (4) catégories : conflits intra-communautaires opposant les membres d'une même communauté ; conflits inter-communautaires opposant les membres de communautés différentes ; conflits opposant les populations locales à l'État (à travers ses services décentralisés), ou aux Associations, ONG et projets de développement et, enfin les conflits liés à la situation sécuritaire.

2.3.1. Conflits intra-communautaires

Les conflits intra-communautaires apparaissent à deux niveaux et font intervenir les acteurs d'une même communauté (agriculteurs entre eux, éleveurs entre eux ou pêcheurs entre eux). Les causes de ces conflits sont diverses et diffèrent selon qu'on est en présence d'un conflit en milieu agriculteurs ou en milieu éleveur.

a. Conflits entre agriculteurs et agriculteurs

Dans les conflits internes à la communauté d'agriculteurs, les causes tournent le plus souvent autour de questions d'héritage, de revendication des champs prêtés ou de limites litigieuses de champs. Ces revendications sont nombreuses et se manifestent pour la plupart des cas en début de saison des pluies. Il arrive aussi que les conflits naissent au sein d'une même communauté sur deux terroirs distincts. Les causes de ce genre des conflits sont souvent liées aux limites de deux villages ou l'utilisation des sites sacrés communs à deux villages. Enfin, parmi les conflits en milieu agriculteur, on note aussi ceux qui opposent autochtones et allochtones sur les revendications des droits fonciers. Le plus souvent, les allochtones n'ont que des droits précaires sur la terre, octroyés par les autochtones qui s'estiment "propriétaires" des terres. Toute exploitation de ressources naturelles jugée abusive ou toute volonté manifeste d'investissement, comme les reboisements par exemple ou l'implantation d'infrastructures pérennes font l'objet de réactions parfois violentes de la part des détenteurs des droits fonciers originels. Dans certains cas, les autochtones limitent, voire même interdisent, certaines formes d'aménagement tels que les reboisements ou le forage des puits. Enfin, le conflit d'héritage oppose les membres d'une même famille : souvent entre les cadets et l'aîné de la famille. L'ampleur de ces genres des conflits est symbole de la détérioration des liens familiaux. Les jeunes ne veulent plus se soumettre aux règles d'héritage préétablies.

b. Les conflits entre éleveurs et éleveurs

Les conflits opposant les éleveurs entre eux, notamment chez les éleveurs transhumants, trouvent leur origine dans la gestion des points d'eau : cas de compétition dans la revendication de la gestion, de contestations sur la gestion du puits, de contestations sur la gestion des fourches et des abreuvoirs. Aussi existe-t-il, des conflits opposant pasteurs transhumants et la agro-pasteurs, dans le cadre d'une concurrence sur la gestion de l'espace pastoral : ces derniers étant moins mobiles protègent les pâturages de leurs terroirs. En effet, les conflits opposant, fréquemment les agro-éleveurs aux pasteurs transhumants,

peuvent s'expliquer par cette situation, même si les maux dont ils s'accusent dépassent bien souvent le cadre de la concurrence autour des seules ressources pastorales. Les agro-pasteurs font parfois front commun avec les agro-éleveurs pour faire partir les pasteurs transhumants perçus de manière négative au sein des populations locales à travers certains faits de société, tel le phénomène des coupeurs de routes ou des viols de femmes en brousse, souvent à très souvent attribués aux pasteurs transhumants.

c. Les conflits entre pêcheurs et pêcheurs

Les conflits entre pêcheurs sont surtout relevés autour des lacs et fleuves de grande ampleur (Lac Tchad, Lac Fitri, Lac Iro, fleuves Logone et Chari), dans un contexte de réduction des espaces réservés à la pêche. Ils naissent aussi suite à la coexistence de différents modes de pêche ou lors des années de faibles crues, en particulier des Lacs : plus les superficies inondées sont réduites, plus la pression des pêcheurs, sur les ressources, est forte et plus les conflits s'intensifient. Certains heurts arrivent par exemple suite à l'utilisation de techniques de surexploitation de la ressource (filets à maille fine, dynamite, électricité, produits vénéneux,...) et des hameçons par certains pêcheurs pouvant soit endommager des filets de pêche, soit blesser d'autres pêcheurs. Ces faits semblent déboucher régulièrement sur un affrontement, en particulier en périodes de basses eaux, quand les allochtones ne se conforment pas aux principes édictés par les autochtones.

2.3.2. Les conflits intercommunautaires

Contrairement aux conflits intra-communautaires, les conflits intercommunautaires cas des conflits opposant les agriculteurs et les éleveurs, sont les plus destructeurs : ils menacent immédiatement les modes de vie des protagonistes .

a. Les conflits entre éleveurs et agriculteurs

Le plus souvent, ces conflits sont liés à la divagation du bétail dans les champs. Ils s'opèrent entre éleveurs-agriculteurs et d'autres acteurs associés d'une manière directe ou indirecte dans la gestion du pastoralisme. Les premières causes de ces conflits proviennent de la perception que les deux groupes d'acteurs ont de l'espace. En effet, les acteurs agissent en fonction de leur représentation de la situation conflictuelle. Les logiques dans lesquelles s'inscrivent les activités agricoles et celles relatives aux activités pastorales diffèrent considérablement, posent un important problème de compréhension entre les deux parties : Chez les agriculteurs, le rapport à la terre est fortement marqué par la « force mystique » qui lui est attribuée ; la conception et la perception de l'espace des pasteurs s'écartent de celles des agriculteurs : ils s'approprient des espaces faits d'étapes (Aires de Stationnement) et de routes (Couloirs de transhumance ou Mourhal en arabe)⁷⁹, en traversant des étendues étrangères jalonnées de repères, d'outils fonctionnels et d'objets d'identification dans une mémoire collective. On assiste alors à des conflits relatifs à l'accès aux ressources naturelles marqués par leurs mode de vie, de pensée et de leurs pratiques. À ces divergences, s'ajoutent des déficits d'échanges, entre les deux parties, accentués par la défiance et les préjugés, des uns envers les autres. Bien qu'il est difficilement vérifiable sur le terrain, dans les discours les « nouveaux éleveurs » ou « néo-éleveurs », sont souvent mis en cause la recrudescence des conflits entre agriculteurs et éleveurs. En réalité, les néo-éleveurs renferment plusieurs groupes socio-professionnels :

Bouchers, Commerçants de bétail ou tout simplement des fonctionnaires Mais, en parlant des néo-éleveurs, il est davantage fait référence aux autorités militaires et politico-administratives : selon la plupart des témoignages, leurs bouviers sont qualifiés d'arrogants, irrespectueux et malhonnêtes (ASF, 2016)¹⁰. De par le statut de leur patron, ils considèrent que tout leur est permis et rien ne doit leur être reproché : ils ne surveillent donc pas correctement les animaux dont ils ont la charge de la garde et bénéficient d'une impunité totale en cas de plainte de la part des propriétaires des champs, des Responsables des espaces « protégés » et des cultures fourragères et des eaux,.)

b. Les conflits entre agriculteurs et pêcheurs

Les conflits entre pêcheurs et agriculteurs existent mais sont des conflits de moindre intensité. Ils se résument, dans la plupart des cas, par des mécontentements liés à la surexploitation agricole des bords des lacs et des fleuves, entraînant à la longue, l'ensablement du lac et la réduction de sa profondeur (AFS, 2017). Il arrive aussi que les agriculteurs soient accusés par des pêcheurs de vol de leurs engins de pêche ou du poisson. Ces genres de conflits trouvent habituellement leur solution devant les juridictions traditionnelles car agriculteurs et pêcheurs sont généralement de la même communauté, à l'exception de quelques pêcheurs professionnels venant d'autres régions ou d'autres pays (phénomène qui s'est beaucoup développé).

c. Les conflits entre pêcheurs et éleveurs

Ces types de conflits pêcheurs-éleveurs sont fréquents et se focalisent autour de l'accès et de l'utilisation des zones inondables des lacs et des fleuves. Ces abords du lac et fleuve regorgent des pâturages de haute qualité et constituent en même temps des zones propices à la reproduction des poissons qui viennent se cacher parmi les herbes aquatiques. Leur piétinement précoce ou leur surexploitation par les animaux peut fortement nuire à la reproduction des poissons. Aussi, les animaux détruisent-ils, souvent dans leur passage dans l'eau, les engins de pêche (filets). Certains derniers : créent des difficultés à la divagation des animaux dans l'eau. Enfin, d'autres conflits opposent fréquemment des éleveurs aux populations locales suite à la pêche collective, généralement en fin de saison sèche : Le jour de la pêche, l'eau se trouble et devient impropre pour l'abreuvement des animaux.

2.3.3. Conflits impliquant l'État ou la Société Civile aux usagers

a. Conflits opposant l'État aux usagers

L'espace où s'extériorisent des conflits entre les usagers (éleveurs, agriculteurs et pêcheurs) et l'État concerne les aires protégées (parcs, forêts classées, zones de défends halieutiques, zones minières, etc.). Dans le but de la conservation de l'environnement, l'État a dans de nombreux cas privé les communautés des ressources naturelles qu'elles considèrent leur « appartenant » traditionnellement. Il a instauré dans la plupart des cas une législation répressive, au mépris des chefferies et des communautés locales et sans le moindre respect des valeurs traditionnelles et culturelles. Cette façon de concevoir la conservation de la nature a eu des effets désastreux et

¹⁰ © par Avocats Sans Frontières (ASF), 2016. Gestion des ressources naturelles et gestion des conflits sur les ressources naturelles : quelles améliorations possibles ? Diagnostic des dynamiques de gestion communautaire participative et des mécanismes locaux de résolution de conflits. 31 p

a été source de nombreux conflits, comme chaque fois que des intérêts de protection de l'environnement viennent se superposer aux intérêts divergents des groupes utilisateurs initiaux. Pour l'État, il s'agit surtout de préserver les ressources du patrimoine national de cet espace particulier et de mener, sous la pression de la mouvance écologique qui émerge dans la plupart des pays, une politique de conservation du patrimoine naturel. Il se doit aussi de préserver le potentiel touristique dont la valorisation alimente un secteur non négligeable de l'économie. En revanche pour les populations riveraines, la survie dans les villages passe par une exploitation continue des ressources naturelles jugées vitales, telles que le bois de construction et de foyer pour la cuisson, les racines, le gibier, les feuilles ou les divers produits de cueillette nécessaires à la satisfaction des besoins essentiels.

Certains conflits naissent aussi à cause de l'application des textes régissant l'utilisation de ces aires protégées. Les textes n'étant pas vulgarisés, leurs applications sont perçues par les populations locales comme arbitraires et elles soupçonnent les agents des Eaux et Forêt de collecter les sommes des amendes pour leur propre compte.

Cette divergence se retrouve aussi dans l'exploitation artisanale des mines et mettent aux prises les éleveurs ou populations locales et l'État ou les sociétés concessionnaires. Ces conflits ont pour cause la blessure ou décès du bétail dans les excavations ou suite à l'empoisonnement par les substances chimiques.

b. Conflits la société Civile aux éleveurs et agriculteurs

Plusieurs associations et ONG locales, projets et programmes sont des acteurs impliqués dans la prévention et gestion des conflits. Ces projets ou programmes non étatiques n'ont pas de griefs particuliers avec les populations, mais le fait qu'ils soient souvent aux avant-postes pour négocier soit avec l'État, soit avec les populations pour la gestion durable des ressources naturelles, les met en prise directe avec les populations. Ils interviennent également dans la prévention et la gestion des conflits, de la protection de la nature ou d'aménagement de l'espace, et sont souvent pris pour cible à la place de l'État ; les conflits sont alors du même ordre que ceux qui opposent les populations rurales à l'État. A cela s'ajoute la mise en place d'aménagements qui relèvent de nouveaux enjeux ou la volonté de défendre les intérêts de certaines catégories sociales, notamment les femmes ou certaines minorités comme les migrants, des réfugiés, des retournés qui sont autant de sources de litiges potentiels

2.3.4. Les conflits influencés par les situations sécuritaires

Ces conflits sont de plusieurs ordres et opposent soit les usagers aux forces de l'ordre et de sécurité soit les usagers avec les réseaux des terroristes ou les milices soit encore entre les usagers eux-mêmes. Ces conflits se manifestent dans les localités frontalières avec le Soudan, la RCA et le Lac du Tchad à cause des crises politico-militaires ou bien par la présence des djihadistes .

Dans la plupart des cas, les populations sont pris en partie aussi bien par les Forces de l'ordre et de sécurité que par les réseaux des terroristes ou les milices les accusant d'être de connivences avec l'une ou l'autre partie. Il arrive aussi dans la population elle-même qu'une communauté se voit stigmatisée à cause de son appartenance ethnique comme étant des filets à maille fine liés aux milices ou aux djihadistes. Ces situations favorisent des cas de violation des droits de l'homme et c'est souvent la population civile, notamment les femmes et les jeunes, qui sont pris pour cible.

2.3.5. Répartition géographiques des conflits

Ces différents types de conflits se rencontrent sur l'ensemble du territoire tchadien mais leur degré de violence et leur fréquence diffèrent d'une province à l'autre. Nous résumons, sur la base de la bibliographie et les discours des personnes ressources la répartition des types des conflits par province dans le tableau n°3 sur l'ensemble du pays même si c'est seulement quelques provinces qui sont analysées dans ce document. Il y a certains conflits qui émergent ces derniers notamment les conflits liés à l'exploitation des ressources minières qui n'ont pas été prise en compte dans ce tableau.

Tableau 3: Répartition des types des conflits par province

Ordre	Provinces	Conflits intra-communautaires			Intercommunautaire			État/OSC		sécuritaire
		Agri/Agri	Élev/Élev	Pêch/Pêch	Agri/Élev	Agri/Pêch	Élev/Pêch	États/ Usagers	OSC/ Usagers	Terrorisme/ usagers
01	Bahr El Gazal	x	xxx	0	x	0	0	xx	xx	0
02	Batha Est	xx	xx	0	x	0	0	xx	xx	0
03	Batha Ouest	xx	xx	xx	xxx	xxx	xxx	xx	xx	0
04	Hadjer Lamis	xx	xx	0	xxx	0	0	xx	xx	x
05	Chari Baguirmi	xx	x	xx	xxx	xx	xx	xx	x	0
06	Ennedi Est	0	x	0	x	0	0	x	x	0
07	Ennedi Ouest	0	x	0	x	0	0	x	x	0
08	Guéra	xx	xx	0	xxx	0	0	xxx	xx	0
09	Kanem	x	xx	0	xx	0	0	xx	xx	0
10	Lac	xxx	xx	xxx	xxx	xxx	xxx	xx	xx	xxx
11	Logone Occidentale	xxx	x	x	xxx	x	x	xx	xx	0
12	Logone Orientale	xxx	x	x	xxx	x	x	xx	xx	x
13	Mayo-Kebbi Ouest	xxx	x	xx	xxx	xx	xx	xx	xx	0
14	Mayo-Kebbi Est	xxx	x	xx	xx	xx	xx	xx	xx	0
15	Mandoul	xxx	x	x	xxx	xx	xx	xx	xx	x
16	Moyen Chari	xxx	x	xx	xxx	xx	xx	xxx	xx	x
17	Ouaddaï	xx	xx	0	xxx	0	0	xx	xx	0
18	Ouadi Fira	x	xx	0	x	0	0	xx	xx	0
19	Salamat	xxx	xx	xx	xxx	xx	xx	xxx	xx	x
20	Sila	xx	xx	0	xxx	0	0	xx	xx	x
21	Tandjilé Est	xxx	x	x	xxx	xx	xx	xx	xx	0
22	Tandjile Ouest	xxx	x	x	xxx	x	x	xx	xx	0
23	Tibesti	x	x	0	x	0	0	x	x	x

o : n'existe pas ; x : rare ; xx : fréquent et xxx : très fréquent

3. Cartographie des mécanismes et outils de prévention et de gestion des conflits

3.1. Caractéristiques générales

Après l'analyse des différents contextes d'un conflit au Tchad, nous allons à présent nous attacher à rendre compte de la variété des mécanismes de résolution de conflits qui existent au Tchad, qu'ils relèvent de la « justice moderne » ou du « droit coutumier ». Il a été démontré dans ces chapitres précédents que la gestion de l'espace et l'accès aux ressources naturelles constituent les principales sources de frictions traditionnelles, mais les effets du changement climatique et les disputes autour de ces ressources dégénèrent souvent en conflits violents. Partout dans le Sahel, et plus particulièrement au Tchad, les différends entre les usagers des ressources naturelles sont nombreux et récurrents. Certaines localités, telles que le Mandoul, le Moyen-Chari, le Batha et l'Est du Tchad, sont particulièrement sensibles en ce sens qu'elles incarnent le centre de gravité des tensions intercommunautaires notamment les différends entre agriculteurs sédentaires et pasteurs mobiles.

Confrontées aux conflits de différentes natures, notamment à ceux liés à l'accès ou le contrôle des ressources naturelles, les populations du Sahel ont depuis la nuit des temps mis en place des mécanismes de prévention et de gestion de conflits. Leur diversité est la résultante des spécificités de l'organisation sociale et des croyances des communautés qui ont su développer des instruments adaptés à leurs us et coutumes (Baché et al., 2020)¹¹. Les spécificités des différents mécanismes traditionnels de médiation n'entravent toutefois pas la philosophie commune sur laquelle ils reposent, à savoir la recherche d'un règlement à l'amiable des différends afin de préserver les relations sociales. Ces mécanismes traditionnels reposent sur les us et coutumes qui constituent leur force, d'ailleurs très bien maîtrisés par les communautés qui en sont les premières utilisatrices.

De nos jours, face au développement (à la persistance et à la généralisation) des conflits, de nouveaux mécanismes de prévention et de gestion des conflits ont vu le jour un peu partout et œuvrent inlassablement en appui aux dispositifs traditionnels et aux structures de l'État préexistants.

¹¹ Johanna Baché et al., 2020. Bassin du lac Tchad : soutenir la cohésion sociale par l'appui aux mécanismes endogènes de prévention, médiation et résolution des conflits ? Rapport de recherche. RESILAC/AFD-URD, 56 pages.

Ainsi, la cartographie des mécanismes établie par une étude récente menée dans le Bassin du lac Tchad (Baché et al., 2020)¹² semble similaire à celle qu'on rencontre ailleurs dans le Sahel (Sougnabé, 2000¹³ ; Marty et al., 2010) en ce qui concerne les différents niveaux d'organisation des mécanismes. Dans le bassin du lac Tchad, bien que le contexte sécuritaire particulier imposé par la présence de la secte Boko Haram contribue à affaiblir les pouvoirs traditionnels, les différents modes de prévention et de règlement des conflits d'usage subsistent tant bien que mal.

Comme partout ailleurs, à côté des mécanismes traditionnels, coexistent des mécanismes locaux soutenus par les organisations internationales et les projets de développement et ceux relevant de la justice moderne ou pénale auxquels les populations peuvent recourir en cas de conflits. Pour Marty et al., 2010, les mécanismes de prévention et de règlement des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles varient considérablement d'un groupe ethnique à l'autre (cf. étude de cas). Chaque société développe ses propres mécanismes de prévention et ses propres modes de règlement de conflits.

Analysant les mécanismes de prévention et de règlement des conflits entre les usagers des ressources naturelles au Tchad, ces auteurs distinguent les modes de prévention d'une part, et les dispositifs de règlement des conflits d'autre part.

3.2. La diversité des mécanismes de prévention et de gestion des conflits d'usage

Dans cette étude, nous entendrons par mécanismes de prévention et de gestion des conflits les « processus endogènes ou exogènes visant à prévenir, modérer ou résoudre les conflits ». Ces processus s'appuient soit sur des références aux coutumes, à la religion et à l'histoire qui sont fondés sur des normes et des valeurs perçues comme légitimes ou s'appuyant sur les instances judiciaires mobilisant des lois et des règles. Les mécanismes de gestion des conflits sont donc entendus ici au sens large, comprenant à la fois les dimensions de prévention, de médiation et de résolution des conflits (Baché et al., 2020). Cependant, la notion de gestion des conflits est utilisée pour rendre compte tantôt des approches, tantôt des mécanismes ou encore des modes usités pour arriver à la résolution du différend. Qu'on parle de gestion ou encore de résolution des conflits, l'on s'inscrit dans une perspective globale de diagnostic des « facteurs du conflit », de mise en interaction des différents protagonistes et de systématisation des voies

¹² Ibidem

¹³ Sougnabé, 2000. Le conflit agriculteurs-éleveurs dans la zone soudanienne. Cas du Moyen-Chari au sud du Tchad. Mémoire de DEA. Université de Toulouse le Mirail. UFR de Géographie. 87 pages.

matérielles et immatérielles qui consacrent la fin du conflit (Dakoua 2017)¹⁴. Dans cette acception, la gestion des conflits est un processus opératoire dont la finalité demeure la transformation d'une problématique sociale donnée. Dans le champ du développement, on distingue trois formes de gestion des conflits, à savoir la gestion traditionnelle, la gestion étatique et la gestion alternative.

3.2.1. Les modes traditionnels de prévention et de gestion des conflits : la remise en cause des alliances

Les mécanismes traditionnels de prévention et de règlement des conflits constituent/ font partie des fondements de l'entente entre les différentes communautés partageant les mêmes espaces et exploitant les mêmes ressources naturelles. Ces mécanismes s'appuient prioritairement sur la signature/reconnaissance des pactes de non-agression, matérialisés par des alliances et des relations de bon voisinage.

Du fait de la spécificité de l'élevage pastoral basé sur la mobilité des troupeaux, les pasteurs établissent depuis la nuit des temps des relations sociales très complexes avec les communautés sédentaires afin de répondre aux impératifs socio-spatiaux (Marty et al., 2010)¹⁵. Dans la région du Batha au Tchad, de nombreux pasteurs nouent des alliances (ou *abalié* en arabe local) entre elles et avec certaines communautés sédentaires (Zakinet, 2015)¹⁶, relations qui leur permettent de bénéficier d'une certaine assurance pour l'accès aux ressources pastorales et pour la protection de leurs biens, moyennant des échanges de quelques cadeaux. En cas de litiges, le mode de résolution préalable est le règlement à l'amiable. Ce mode de règlement par consensus permet de préserver l'alliance.

Les exemples d'alliances les plus courants et les plus fonctionnels en zone sahélienne pastorale, tels que décrits par Djialta et al., 2009¹⁷, sont ceux qui unissent les différentes fractions arabes entre elles ou entre arabes et les autres communautés sédentaires (« Dadjo et Missérié rouges Ratanine », « Djatné et Bilala », « Missérié noirs Salamanie et Mégami Mabar »).

Dans la zone soudanienne au contraire, à l'exception du pacte de non-agression conclu de longue date entre les Moundangs et les Peuls, il n'y a pas d'alliances entre pasteurs

¹⁴ Dakoua A., 2017. Les mécanismes locaux de règlement des conflits face à la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité au Mali. *Afrique et développement*, Volume XLII, No. 3, 2017, pp. 283-303

¹⁵ Ibidem

¹⁶ Zakinet D., 2015. Des transhumants : entre alliances et conflits. Les Arabes du Batha (Tchad) : 1635-2012. Thèse de doctorat en histoire. Aix-Marseille Université. 473 pages

¹⁷ Djimadom D. et al., 2009. Analyse des « conflits » relevés auprès des autorités sur la période 2004–2008. Programme d'Hydraulique Pastorale au Tchad Central — Almy Al Afia, République du Tchad Ministère de l'Eau Secrétariat General Direction de l'Hydraulique Pastorale, N'Djamena

transhumants et agriculteurs sédentaires (PADL/GRN, 2014)¹⁸. Par le passé, les relations d'entente entre ces deux communautés tiraient leur substance sur des liens d'amitié unissant les chefferies des terroirs d'attache en zone pastorale à celles des terroirs d'accueil en zone agricole.

Qu'ils s'agissent des liens d'alliance ou des relations d'amitié qui garantissaient la bonne cohabitation entre populations sédentaires et pasteurs transhumants, il convient de souligner que ces principes traditionnels sont très souvent remis en cause par de nouvelles générations. La recrudescence des conflits violents et meurtriers entre agriculteurs et éleveurs qui prennent de l'ampleur en est une parfaite illustration, car il ne se passe pas un seul jour sans qu'un affrontement de ce type n'éclate.

3.2.2. Les modes juridictionnels de gestion des conflits

Dans le cadre des conflits opposant les agriculteurs aux éleveurs, il n'existe pas de mécanismes formels et spécifiques issus de l'initiative de l'État pour les prévenir, à l'exception de la loi N°4 du 31 octobre 1959, portant réglementation du nomadisme et de la transhumance au Tchad, loi supposée être encore en vigueur depuis le retrait de la nouvelle loi portant Code pastoral adoptée par l'Assemblée Nationale en 2014.

Destiné à mieux organiser la gestion des ressources pastorales et à prévenir les conflits entre les usagers de ces ressources (agriculteurs, pasteurs, forestiers...), cette nouvelle loi pastorale n'aurait semble-t-il pas survécu en raison des critiques « politisées » virulentes des dispositions édictées et des risques de tensions sociales qu'aurait pu engendrer ce texte de portée nationale dans un contexte électoral considéré « tendu ».

Une Ordonnance portant orientation agro-sylvo-pastorale a été élaborée et adoptée en 2018 (devenue loi en 2020) avait pour objectif de déterminer les orientations politiques en matière de développement agro-sylvo-pastoral et halieutique au Tchad. Ces orientations concernent en priorité l'agriculture familiale, soutenue par le secteur public et privé. Une fois de plus, les dispositions de cette ordonnance semblent ignorer le pastoralisme en tant que mode de vie et système de production extensif dont la survie dépend de l'exploitation des ressources pastorales dispersées dans l'espace et dans le temps.

Les pouvoirs publics ont recours à la force publique pour que certains conflits ne dégénèrent pas. Ces interventions circonstanciées menées souvent de façon brutale n'amènent pas pour autant les protagonistes à dialoguer pour aplanir leurs différends.

De ce qui précède, les acteurs en conflits n'ont pas confiance en ces structures modernes, auxquelles ils ne font recours qu'en cas d'ultime nécessité. Dans la pratique et devant l'absence

¹⁸ PADL/GRN, 2014. Prévention et gestion des conflits violents autour des ressources naturelles partagées dans les régions du Chari-Baguirmi, Mandoul et Moyen-Chari. Etude de base. Search for Common Ground. 45 pages.

de l'État, certaines structures traditionnelles continuent, souvent à la demande des populations, de gérer certains délits censés « légalement » relever des instances judiciaires.

3.2.3. Des nouveaux mécanismes de prévention de conflits : capital confiance ou crise de légitimité ?

Les nouveaux mécanismes de prévention sont des structures mises en place sous l'égide des ONG et des projets de développement ou appuyées par eux pour juguler la persistance des conflits et contrecarrer l'intervention trop souvent dénuée de neutralité des autorités administratives ou militaires dans la gestion de ces conflits. Il s'agit notamment des instances paritaires et des comités locaux de résolution de conflits, des comités de gestion des ouvrages pastoraux, des commissions mixtes regroupant les autorités administratives et traditionnelles.

Dans leurs prérogatives, ces structures associatives privilégient la prévention des conflits en mettant l'accent sur la sensibilisation pour instaurer une dynamique de concertation et de dialogue entre les acteurs en conflit. Toutefois, lorsqu'un conflit surgit, elles assurent la médiation entre les deux parties en conflits et peuvent, en cas d'échec, faire appel aux autorités traditionnelles avec lesquels ils agissent ensemble et de manière concertée pour qu'une solution soit trouvée. Dans l'exercice de leur mission de prévention et de médiation, les comités ne se substituent pas aux autorités traditionnelles, mais les deux sont plutôt des partenaires qui agissent conjointement dans le processus de résolution des conflits.

Selon Sougnabé, 2000, repris par Marty et al., 2010¹⁹, les comités qui se sont créés sur la base d'un vrai dialogue entre les protagonistes (méthode inductive) prônés par certaines associations (Justice et Paix, MEC, ATNV), constituent un moyen efficace de prévention mais aussi de résolution des conflits, notamment lorsqu'il n'y a pas mort d'homme. Ces instances comblent ainsi partiellement la carence de l'État dans la prévention des conflits et réduisent d'une manière très sensible le climat de conflictualité en favorisant le dialogue entre les deux groupes sociaux en conflit.

A l'inverse, les comités mis en place arbitrairement par les autorités administratives par simple note administrative ne sont pas viables : agissant sous le pouvoir de l'autorité administrative locale, ils sont dénués de toute neutralité dans la résolution des conflits. Parfois, des responsables administratifs et militaires se substituent aux chefs traditionnels et aux instances judiciaires.

Lorsque la médiation directe entre les parties n'aboutit pas, ce sont les structures traditionnelles ou les comités mixtes de gestion de conflits qui sont les options privilégiées pour régler les problèmes et fixer des dédommagements aux victimes d'un conflit. Ces « comités mixtes » sont

¹⁹ Auteurs déjà cités dans le texte (id idem)

des structures qui rassemblent généralement un nombre identique d'éleveurs et d'agriculteurs, parfois accompagnés de leaders religieux ou traditionnels, et qui siègent en cas de conflits.

Ces structures, très proches de la population, bénéficient d'un fort « capital confiance » dans toutes les localités étudiées. La mise en place de ces structures de prévention de conflits repose sur le postulat selon lequel les agriculteurs et les éleveurs perçoivent clairement les enjeux d'une utilisation négociée de l'espace qu'ils exploitent en commun et l'intérêt pour eux d'adopter un système d'accès aux ressources qui puisse faire l'objet d'un consensus élargi à l'ensemble des acteurs. Le statut des membres qui composent les comités confère à ces structures une légitimité à la fois sociale et politique.

Toutefois, cette légitimité ne leur donne pas parfois/souvent une autorité suffisante pour faire appliquer leurs décisions, lorsqu'elles sont contestées par l'une des parties en conflit. Sur le terrain, chacun de ces groupes met en place ses stratégies plus en fonction de ses intérêts spécifiques qu'en considération des intérêts communs aux agriculteurs et aux éleveurs. Et au sein même de chacun de ces groupes, les stratégies étant différenciées et parfois même contradictoires, l'importance que les enjeux revêtent pour les uns et les autres conduit à des démarches visant à contourner les comités ou à les détourner de leurs objectifs dans le but de les mettre au service d'intérêts spécifiques.

3.3. La pluralité d'instance de règlement des conflits ou « forum-shopping »

Au Tchad, les différends autour de l'utilisation et le contrôle des ressources ont toujours existé, mais le règlement ne dépassait guère la limite des gens concernés, sauf des chefs traditionnels en cas d'extrême gravité. De nos jours, le recours aux autorités administratives et militaires est devenu plus systématique si bien que les conflits s'inscrivent dans la durée et deviennent de plus en plus violents, parce que mal gérés.

Comme le rapportent de nombreuses littératures grises et certaines études réalisées au Tchad (Sougnabé, 2000 ; Fabre, 2007 et Marty et al., 2010) : *«Le conflit entre agriculteurs et éleveurs est, en effet, dans bien des cas, exploité soit pour enrichir certaines autorités administratives et militaires, soit pour servir d'argument politique à certains leaders politiques. Agriculteurs et éleveurs sont ainsi manipulés et n'arrivent plus à cohabiter pacifiquement ».*

Revenant sur les modalités de règlement de conflits agriculteurs et éleveurs, telles qu'analysées par les mêmes auteurs, nous reprenons à notre compte le classement des problèmes en deux catégories : les affaires civiles et les affaires à caractère pénal.

3.3.1. Les affaires à caractère civil : plusieurs possibilités de recours.

L'analyse bibliographique et les informations de terrain confirment les propos de Marty et al., 2010, selon lequel le processus de règlement des affaires civiles implique plusieurs instances d'arbitrage, suivant des trajectoires parfois très complexes. Cette complexité serait liée en partie au pluralisme institutionnel qui offre aux acteurs plusieurs possibilités de recours (Tableau 4) : tentative de résolution entre belligérants, instances judiciaires, autorités administratives ou traditionnelles.

Tableau 4 : Les différentes possibilités de recours en cas de conflit et les outils utilisés

Mode de résolution	Normes	Outils utilisés
Par consensus entre belligérants	Entente, Alliance	Négociation
Instance Paritaires	Us et coutumes, règles éditées	Dialogue et médiation
Chefs traditionnels	Coutumier et/ou islamique	Médiation
Autorités administratives	Droits modernes, coutumières, islamiques	Lois
Instances sécuritaires (Brigade de la gendarmerie)	Droits modernes, Coutumières, islamiques	Enquêtes
Instances judiciaires	Droits modernes (code civil et pénal)	Lois, jurisprudence, principes généraux du droit

Bien que les instances de résolution varient en fonction de la gravité du conflit et des acteurs en présence, il n'est pourtant pas rare qu'un même conflit passe plusieurs fois auprès d'une même instance d'arbitrage après avoir été soumis à d'autres instances. Dans la plupart des cas, les chefs traditionnels et coutumiers demeurent les principaux médiateurs dans la résolution des conflits bien que la gendarmerie et la justice soient impliquées dans une moindre mesure.

Il existe des conflits réglés à l'amiable et des conflits qui sont latents et susceptibles d'éclater un jour. Souvent, les trajectoires des conflits combinent à la fois les instances d'arbitrage coutumières et étatiques, sans pour autant garantir leur résolution définitive (Marty et al., 2010)²⁰.

Ainsi la décision pour un agriculteur ou un éleveur de s'adresser à une institution juridictionnelle donnée plutôt qu'à une autre ne se fait pas de façon fortuite. Ils ont tendance à solliciter, dans un premier temps, l'instance auprès de laquelle ils espèrent obtenir satisfaction à la suite du processus d'arbitrage. Ce choix dépend des ressources dont dispose le plaignant,

²⁰ Ibidem

à savoir son capital économique, son capital relationnel et son capital cognitif (Coulibaly, 2006)²¹.

Il arrive également que les instances d'arbitrage elles-mêmes renvoient les protagonistes vers d'autres instances : le chef de village peut recommander aux protagonistes de se rendre à la sous-préfecture ou à la brigade de gendarmerie après un échec de résolution ; le cas inverse n'est pas rare où un chef de juridiction étatique (sous-préfet, préfet) renvoie les protagonistes vers la juridiction coutumière mais surtout devant des instances paritaires appuyées par le Programme de Médiation entre Éleveurs et Cultivateurs au Tchad (MEC) et dénommées Comités d'entente et de dialogue (cf. chapitre 4).

a. Le règlement à l'amiable : une solution rapide et durable.

N'eut été l'incompréhension très souvent déplorée, à la base des tensions entre les parties en conflit, le règlement à l'amiable serait le mode le plus efficace et le plus rapide des différentes modalités de gestion de conflits entre agriculteurs et éleveurs. Avant que les protagonistes ne saisissent une instance de juridiction, traditionnelle ou étatique, il y a souvent des tentatives de résolution par consensus, soit directement par les intéressés eux-mêmes, soit avec une tierce personne. Cela implique que chaque partie ait la volonté et que la partie fautive reconnaisse sa faute.

Ce mode de résolution est plus rapide et plus durable, car les parties en conflits sont convaincus de l'intérêt que représente cet arrangement à l'amiable. Au Tchad, des cas où des agriculteurs et des éleveurs ont pu trouver un terrain d'entente, de règlement efficace à l'amiable, de leurs problèmes liés à la dévastation des champs des agriculteurs, sans que les autorités traditionnelles ne soient impliquées ou avisées, existent (cf. chapitre 4).

Selon Marty et al., 2010, trois cas peuvent alors se présenter : *soit le propriétaire du champ pardonne le propriétaire de l'animal et aucun dédommagement n'est effectué, soit le propriétaire du champ demande au propriétaire de l'animal d'évaluer lui-même les dégâts et, dans ce cas, il accepte sans discussion le montant que le propriétaire de l'animal lui propose, soit enfin c'est le propriétaire du champ qui fixe le montant et une négociation s'engage. En général, le propriétaire de l'animal rejette le montant fixé par l'agriculteur, lequel, à son tour, propose une somme beaucoup plus basse jusqu'à ce que les parties soient d'accord et le conflit résolu.* Cette procédure de gestion à l'amiable permet aux protagonistes de consolider leurs liens sociaux.

b. Le règlement au niveau des chefferies traditionnelles : entre médiation et compromis ?

Les mécanismes traditionnels reposent principalement sur l'institution de la chefferie traditionnelle qui est le fondement de toutes les actions de justice, de paix, de sécurité et de

²¹ Coulibaly A., 2006. Socio-anthropologie des dynamiques foncières dans le Nord de la Côte d'Ivoire : droits, autorités et interventions publiques. Thèse de doctorat en Sociologie.

cohésion sociale au niveau communautaire. Il s'agit des chefs de village, des chefs de ferrick ou de canton dont l'autorité peut être pétitionnée pour intervenir dans la médiation ou l'arbitrage d'un conflit. Les modes traditionnels de règlement relèvent donc en premier lieu de la compétence des chefs traditionnels et coutumiers. Ils peuvent fixer des dédommagements en espèces ou en nature, mais ne peuvent prévoir des sanctions pénales. Étant « autorités traditionnelles » et très proches de la population, ils sont bien placés pour intervenir.

Selon la Constitution du Tchad, les autorités traditionnelles et coutumières sont les garants des us et coutumes. A ce titre, elles participent à leur valorisation, à la promotion des idéaux de paix, de développement et de cohésion sociale, ainsi qu'au règlement non juridictionnel des différends dans leur ressort territorial. Ils s'imposent quand les protagonistes n'arrivent pas à trouver de compromis. Que ce soit devant le chef du village ou devant le chef de canton, la méthode privilégiée est le règlement par voie de conciliation. Ce sont des voies de résolutions des conflits qui permettent aux parties en conflits de contribuer elles-mêmes à la recherche de solutions aux litiges.

La principale source de droit appliqué devant les cours reste la loi islamique en zone septentrionale et les us et coutumes en zone soudanienne puisque les chefs communautaires demeurent les dépositaires des règles en vigueur dans leur localité. Ces acteurs traditionnels sont renforcés dans leur fonction par des textes législatifs qui leur donnent officiellement la responsabilité de faire la conciliation (Art 7) : « *les autorités traditionnelles et coutumières disposent du pouvoir de conciliation en matière civile et coutumière. Après règlement de conflit, un procès-verbal signé des deux parties et approuvé par le conciliateur est adressé à l'autorité judiciaire par la voie hiérarchique. En cas de non conciliation, ces autorités sont tenues de transmettre l'affaire aux autorités judiciaires. En matière pénale, les autorités traditionnelles et coutumières peuvent concourir au règlement des réparations coutumières. Cependant, les réparations coutumières ne peuvent faire obstacle à l'action publique.* »²².

Le processus de règlement de conflits suit un nombre d'étapes donné. Chaque étape fait appel au sentiment, à la raison, comme elle rappelle les règles régissant la communauté. Les parties en conflit sont écoutées, tour à tour, sans interruption, avec attention et une extrême courtoisie. Par exemple, en cas de dégâts des animaux dans un champ d'un agriculteur, on procède avant tout à l'évaluation des dégâts par les notables selon leur expérience empirique, leur savoir-faire et leurs connaissances des différentes cultures. Les deux parties sont ensuite convoquées pour le plaider en prenant la parole à tour de rôle.

Si le propriétaire des animaux est identifié et s'il reconnaît les faits, il y a déjà un pas vers la réconciliation. Il ne reste qu'à plaider pour une responsabilité involontaire et chercher à obtenir des circonstances atténuantes. Généralement, il s'appuie soit sur l'inadvertance du berger, soit il évoque, par exemple, des cas de destruction d'enclos. Pour l'agriculteur, l'argument le plus

²² Loi organique n° 10-013/PR du 25 août 2010 portant statuts et attributions des autorités traditionnelles et coutumières.

souvent avancé est connu de tous : « *le champ ne se déplace pas et par conséquent c'est le berger qui a mis les animaux dans le champ* ». Il arrive que, dans un premier temps, le chef laisse la possibilité aux protagonistes de négocier entre eux la somme à payer. Dans ce cas, il sera demandé à l'agriculteur de fixer le montant en argent du dommage ; c'est ensuite au tour du pasteur d'apprécier le montant sollicité, et de proposer son prix s'il juge la compensation trop élevée par rapport aux dégâts.

En cas de désaccord, les notables finissent par arrêter un montant selon le coût des dégâts. Il se pose alors le problème de paiement : le propriétaire des animaux est sommé de s'exécuter dans un délai qui tient compte de la date du marché hebdomadaire, généralement de quelques jours à une semaine tout au plus.

Dans la zone sahélienne, rarement la résolution des conflits liés aux dégâts des animaux ne dépasse le stade des chefs traditionnels si le propriétaire des animaux est identifié, même si l'éleveur estime des fois que le coût des dommages n'est pas souvent objectif de la part des personnes ayant effectué le constat, notamment les notables.

D'une manière générale, la viabilité des modes traditionnels de règlement des conflits dépend plus de la volonté des acteurs de trouver des compromis car il n'existe pas d'instruments qui contraignent formellement les parties en conflit à accepter les verdicts prononcés contre elles. Il arrive même, en cas de non satisfaction, que l'affaire puisse s'arrêter à ce niveau pourvu que les accusés prouvent leur innocence en acceptant de jurer selon les rites traditionnels ou sur le Coran si les parties en conflit sont musulmanes. Les mesures prises généralement visent surtout à moraliser les protagonistes pour bâtir une vie harmonieuse au sein de la société à laquelle ils appartiennent (Banhoudel, 2007)²³.

c. Le règlement des instances de juridiction nationale : une procédure lente à issue incertaine.

Ce mode de règlement, fait appel aux instances de juridiction nationale (sous-préfecture, palais de justice), il intervient lorsque les chefs traditionnels n'ont pas réussi. Si le problème surgit à la suite de la dévastation des champs par les animaux, la procédure consiste à réquisitionner un agent de l'agriculture pour évaluer les dommages. Celui-ci constate les dégâts et fournit aux autorités judiciaires un procès-verbal mentionnant la superficie cultivée, la culture concernée, la taille des plantes, la production potentielle de la surface endommagée, le prix de vente au kilogramme sur le marché. C'est sur la base de ce procès-verbal que la justice se fonde pour fixer les dommages qui intègrent généralement les frais de plainte et éventuellement les frais de déplacement du technicien.

²³ Banhoudel F., 2006. La gestion et le règlement des conflits au Tchad. Centre d'Études et de Formation pour le Développement (CEFOD).

La situation la plus complexe est celle entraînée par la non reconnaissance des faits par le ou les accusé(s) ou par des actes de cruauté sur un animal (blessure, tuerie, etc.). L'agriculteur s'aperçoit avec retard, souvent deux à trois jours plus tard, que son champ a été dévasté et le processus d'identification du propriétaire des animaux est difficile : il consiste à repérer et à suivre les traces laissées par le bétail du champ détruit jusqu'au campement : si les traces débouchent sur un campement, les résidents du campement sont accusés et ont la responsabilité de désigner le véritable responsable du troupeau. Dans le cas contraire, la responsabilité devient collective. Par solidarité, il est impossible pour un éleveur de dénoncer son voisin, même si les animaux en question appartiennent au campement, à moins que l'intéressé ne se dénonce lui-même.

Le plus souvent, les membres du campement nient les faits et la probabilité d'accuser à tort un pasteur ou un campement est grande compte tenu du grand nombre de campements et de troupeaux qui se trouvent dans la région, sans compter les troupeaux des transhumants. C'est souvent dans cette situation d'incompréhension ou d'accusation que les autorités administratives ou militaires (les gendarmes) sont sollicitées. Des rares cas de litiges relatifs aux dégâts dans les champs parviennent à la justice.

Mais la lenteur de la procédure judiciaire fait que le jugement est souvent rendu par défaut parce que l'éleveur n'est plus dans la localité ou l'affaire est simplement classée pour faute de preuve.

Dans la plupart des cas, l'éleveur ou le bouvier n'est pas propriétaire des animaux qui sont à sa charge. Souvent, des personnes socialement ou politiquement bien assises (autorités administratives et militaires, commerçants, leaders politiques, etc.) résidant dans les centres urbains confient leurs animaux à des bergers salariés. Elles usent souvent de leur pouvoir pour refuser ou retarder expressément le dédommagement de la victime après que le verdict ait été rendu. L'inefficacité de la justice se matérialise par cette incapacité d'infliger des amendes et d'extraire des dédommagements aux plaignants. Une telle situation met en cause la justice et la rend peu légitime aux yeux des victimes.

3.3.2. Affaires à caractère pénal

Les affaires pénales en matière de conflits entre agriculteurs et éleveurs englobent les cas de vol et de tuerie de bétail, ainsi que les conséquences de ces délits à savoir les coups et blessures et les cas de mort d'homme. Ces affaires considérées comme pénales sont exclusivement du ressort de la gendarmerie et du parquet quand bien même elles se trouvent de temps en temps supplantées par les exigences des belligérants. C'est le cas du paiement de la « dia », prix du sang exigé par les parents de la victime en cas de mort d'homme, qui connaît de nos jours une extension dans les zones agricoles du Sud.

a. Rôle de la gendarmerie en affaire pénale : entre impunité et frustration ?

En principe, le rôle assigné à la gendarmerie nationale est de sécuriser les citoyens et leurs biens. A ce titre, les gendarmes procèdent à la sécurité préventive et curative. Selon les propos d'un Officier de Police Judiciaire rapportés par Marty et al., 2010, les gendarmes font en sorte que les conflits latents soient circonscrits et s'interposent entre les belligérants pour minimiser les dégâts, en cas de conflits ouverts.

De nombreuses études (Ferrari et Alhascari²⁴, 2016, Pabamé, Ib. ; Marty Ib.; Morgodé et Djérabé, 2018²⁵) rapportent que la gendarmerie dépasse souvent ses attributions en intervenant dans le règlement des conflits où elle n'a pas de compétence et prenant des décisions pour lesquelles elle n'a pas le droit. Elle peut parfois imposer une solution de menace d'emprisonnement, des jugements inéquitables : nombreuses sont les parties en conflit qui dénoncent la corruption, la partialité et le montant exorbitant de l'amende.

Le vide juridique, l'incompréhension des textes existants et le manque de transparence dans la gouvernance locale conduisent à l'abus de pouvoir de la part des gendarmes. Il faut aussi noter que de nombreuses autorités administratives et militaires sont propriétaires des troupeaux qu'ils confient aux éleveurs, devenant ainsi eux-mêmes parties prenantes aux conflits. De ce fait, les éleveurs auxquels sont confiés le bétail de ces autorités jouissent d'une impunité « totale » et de ce fait trop souvent ne respectent pas les champs cultivés, ce qui crée un sentiment de frustration chez les agriculteurs.

En général, les règlements au niveau de la Brigade de Gendarmerie sont expéditifs, mais il ne s'agit, dans de nombreux cas, que d'une pure et simple escroquerie car personne ne sort satisfait.

b. La justice, une institution mise à l'écart

Les procédures judiciaires suivent un certain nombre d'étapes. Que les plaintes soient déposées au niveau de la Brigade de Gendarmerie ou directement au niveau de la justice, elles arrivent toutes chez le Procureur de la République qui juge si l'affaire peut faire l'objet d'une procédure ou non.

Selon la gravité de l'affaire, la procédure judiciaire est déclenchée. Le Procureur de la République saisit un juge d'instruction qui instruit l'affaire avant que les dossiers ne parviennent chez le Président du Tribunal. Les protagonistes sont alors convoqués au parquet pour être entendus. A l'issue du procès, si les faits sont avérés, une peine de prison et une amende sont infligées au prévenu conformément aux dispositions légales fixées par la loi (code

²⁴ Ferrari F., Alhascari S., 2016. Gestion des ressources naturelles et gestion des conflits sur les ressources naturelles : Quelles améliorations possibles ? Etude réalisée dans les régions du Mayo-Kebbi Ouest, Mayo-Kebbi Est et Chari-Baguirmi en République du Tchad. GIZ, 31 pages.

²⁵ Morgodé B.E., Djérabé A., 2018. Rapport d'étude sur les textes officiels et mécanismes communautaires de gestion de conflits et couloirs de transhumance dans le département de la Nya-Pendé – CARE/UE.

pénal en cas de coups et blessures). Après avoir purgé sa peine d'emprisonnement, le détenu acquiert définitivement sa liberté.

Avant d'arriver à une condamnation, cette procédure peut durer de quelques mois à quelques années, ce qui paraît très long aux yeux de plaignants. En plus, on demande toujours aux plaignants de payer des frais relatifs aux dossiers.

Parfois, à cause de la lenteur qui caractérise ces procédures judiciaires, les agriculteurs et les éleveurs préfèrent plutôt s'adresser à d'autres instances expéditives notamment la brigade de Gendarmerie même s'ils font parfois l'objet de rackets. Cette méfiance à l'égard du système judiciaire provient en grande partie de préoccupations financières, et surtout du fait que cette démarche n'est pas encore entrée dans les mœurs. Les parties craignent des mauvaises conséquences en termes de relations sociales au niveau de leur communauté.

Le recours à des mécanismes non juridictionnels apparaît de plus en plus comme une option choisie par beaucoup de belligérants pour résoudre leurs problèmes. De même, la pratique de la « dia ²⁶ » par certaines communautés prouve que l'informel subsiste encore avec force, ce qui contribue à la mise à l'écart de la justice étatique.

Tableau 5: les modes de règlement des conflits : processus, atouts et limites

Mécanismes	Processus	Atouts	Limites
Amiable	Rapprochement des parties en conflits ; négociation et tentative de résolution par consensus	Solution rapide Maintien de cohésion sociale	Fragilité de la solution amiable Possibilité de remise en cause du consensus trouvé ; Aucune preuve matérielle durable.
Chefferie traditionnelle	Cour constituée du comité des sages ; recours à la législation islamique ou aux us et coutumes ; exposé de l'affaire ; prise de parole tour à tour des parties en conflit ; analyse et prise de décision	Conciliation Absence de contrainte extérieure Absence du spectre de la prison immédiate	Risque de contestation de la décision prise par le Chef traditionnel ; Conflits d'intérêts ; Échec de certains jugements ; Absence de traces écrites
Gendarmerie	Convocation ou interpellation ; Conciliation immédiate ; Réparation	Dispositif coercitif ; Conciliation rapide et pratique ; Possibilité d'instruire le dossier	Conciliation entachée de corruption ; Aucune valeur juridique ; abus de pouvoir ; jugement expéditif
Autorité administrative (sous-préfet, préfet)	Plainte adressée par le chef de village ou canton ; Convocation des parties en conflits ; Parties	Plus haute personnalité de l'unité administrative ; Conciliation légitime ; Forte autorité sur les chefs	Autorité capable d'entretenir les conflits pour ses intérêts ; Faible capacité logistique de

²⁶ Prix de sang payé en cas de meurtre dans les communautés sahéniennes au Tchad en majorité musulmanes

	entendues sur procès-verbal ; Conciliation délibération des compensations	coutumiers ; Capacité d'implication d'autres acteurs	prévention ; Conciliation remise en cause en cas de mutation de l'autorité
Justice moderne	Plainte formulée et déposée auprès de la gendarmerie ou directement chez le procureur) Juge d'instruction saisi par le procureur qui transmet le dossier au Tribunal ; Convocation des protagonistes ; Procès : acquittement, peine d'emprisonnement, amende	Justice légitime car/et fondée sur le droit ; Reconnaissance du procès-verbal issu des juridictions coutumières ; Compétente pour les Conflits intercommunautaires avec morts d'hommes	Mécanisme méconnu des populations ; Procédure très longue nécessitant des moyens financiers ; Amende et peine d'emprisonnement ; Risque de distendre les liens sociaux

En somme, la diversité des mécanismes existants et le pluralisme des normes (traditionnelles, modernes etc.) offrent différentes opportunités aux acteurs en conflit, et leur permettent de recourir à des itinéraires variés pour obtenir gain de cause. Une médiation a priori acceptée peut ainsi être remise en cause dès qu'une opportunité de résolution de conflit différente se présente, si celle-ci se réfère à des normes plus avantageuses.

Ainsi, chacun peut jouer avec le registre normatif qui lui convient dans le but d'obtenir satisfaction, l'application de la règle pouvant dès lors devenir en elle-même une source de conflit : les individus choisissent, en fonction de leurs intérêts, tel ou tel système de justice jusqu'à « embrouiller » le processus de réconciliation et entretenir le conflit (Baché, *Ib.*).

Dans le contexte sécuritaire actuel marqué par un nombre grandissant de conflits de différentes natures, comme le cas dans le Tchad oriental et au lac Tchad (conflits entre usagers des ressources naturelles, conflits intercommunautaires et identitaires, conflits armés, djihadisme, etc.), les mécanismes traditionnels de prévention et de gestion des conflits sont de plus en plus affaiblis pour réguler les conflits d'accès aux ressources naturelles régulièrement instrumentalisés. De même, des transformations sociales viennent complexifier ces mêmes conflits : d'une part la croissance démographique entraîne des besoins de subsistance grandissants, et d'autre part les communautés agricoles deviennent de plus en plus agropastorales. Ce qui signifie que les communautés entre elles passent d'une logique de complémentarité à une logique de concurrence.

4. Analyse d'un échantillon des mécanismes et d'outils de prévention et de gestion des conflits

4.1. Contexte d'émergence des mécanismes et d'outils de prévention et de gestion des conflits

Au Tchad comme dans tous les pays d'Afrique sub-saharienne, la paix et la sécurité sont menacées par une multiplicité de causes, de plus en plus complexes, résultant de l'interaction de la variété de circonstances et d'influences perceptibles (Sérigne, 2017)²⁷. Cette juxtaposition de conflits rend plus complexe leur résolution, car plusieurs dynamiques cohabitent dans un même espace. Cette situation aggrave les tensions entre communautés, car dans un contexte de rareté des ressources locales, chacune des parties prenantes développe des stratégies propres pour contrôler et s'accaparer des ressources. Cette logique accentue les conflits communautaires comme celui entre éleveurs et agriculteurs dans un contexte marqué par la dégradation de l'environnement et la diminution des zones de pâturage. Cette situation suppose d'adapter ou de redéfinir les modes de gestion des ressources, pour assurer la cohabitation entre différents usagers.

Face à la persistance de ces conflits et selon le contexte, les acteurs locaux ont réagi en faisant recours aux diverses instances de résolution ou en mettant en place divers mécanismes et outils de prévention et de gestion des conflits. Ces mécanismes et outils s'inscrivent en général dans deux principes (Barraud, et al. 2000)²⁸ : un principe d'accès non exclusif à l'espace, qui assure des droits aux pasteurs, et un principe de subsidiarité, qui donne aux usagers locaux la responsabilité de cette gestion, à travers des instances locales aptes à élaborer des règles négociées et reconnues.

Cependant, si certaines de ces démarches ont permis à un certain moment de prévenir ou gérer les conflits, leur traduction opérationnelle et institutionnelle dans la plupart des cas est souvent

²⁷ Sérigne Bamba Gaye | Conflits entre agriculteurs et éleveurs dans un contexte de menaces asymétriques au Mali et au Burkina Faso

²⁸ Par Véronique Barraud, Sékou Béréte, Diane Intartaglia, 2000. Des instances paritaires pour gérer des ressources communes ? Deux expériences de gestion paritaire des ressources pastorales (Tchad oriental, Guinée maritime). les éditions du groupe initiatives, vétérinaires sans frontières n°8, 26 p

plus problématique. Nous allons analyser un échantillon de ces mécanismes et outils dans deux contextes différents du pays : la zone soudanienne et la zone sahélienne. Il s'agit d'approfondir les éléments de démarche présidant à la pertinence et à l'efficacité de ces structures au sein d'un paysage institutionnel, où d'autres acteurs (l'administration locale, les projets, les ONG et les Organisation de la Société Civile...) sont présents et interviennent dans la gestion des ressources naturelles.

Mais avant d'évaluer à proprement parler ces mécanismes et outils de prévention et de gestion des conflits, nous analysons d'abord les contextes dans lesquels évoluent les conflits pour mieux apprécier les conditions qui ont suscité la mise en place de ces mécanismes ou d'élaboration de ces outils.

4.1.1. Analyse des contextes du conflit d'usage dans les deux régions

Au Tchad, la violence qui secoue le monde rural aujourd'hui peuvent être inscrits dans un contexte général de la dynamique agraire que connaissent les régions sahéliennes dominées ces derniers temps par des conflits fonciers : tels que les conflits entre les Sénoufous et les Peuls au nord de la Côte d'Ivoire (Bernardé P., 1994)²⁹, le conflit entre les Bambara et les Maures dans la région de Kayes au Mali (Letheve et al, 1994)³⁰. Ces conflits reposent principalement sur une concurrence pour l'accès aux ressources nécessaires au maintien de moyens de subsistance économique dans un contexte de changement climatique, de changements démographiques et de manipulations politiques par les élites locales.

Cependant, le contexte de ces conflits diffère d'un pays à un autre. Au Tchad, la situation est aggravée par une mauvaise gouvernance dans certaines localités éloignées des centres urbains et l'utilisation de discours haineux tenus par certains acteurs. Tous ces éléments contribuent à créer un contexte qui incite aux conflits et les rendent résistants aux différents mécanismes et outils de résolution. Toutefois, bien que ces conflits aient pour dénominateur commun « la concurrence pour les ressources », leur contexte diffère en fonction des enjeux en présence, les acteurs et l'environnement socio-politique et environnemental dans lequel ils évoluent. Nous analysons ci-dessous l'évolution du contexte dans deux zones agro-climatiques (soudanienne et sahélienne) fortement impactées par les conflits.

a. Contexte du conflit dans la zone soudanienne du Tchad

La zone soudanienne est soumise depuis plusieurs années à une dynamique issue d'une manière générale, des années de sécheresse qui se succèdent avec des années d'inondation, de l'extension de surfaces agricoles provoquée d'une part par la poussée démographique et

²⁹ Bernardé P., 1994. Éleveurs et agriculteurs en Côte d'Ivoire : Spécialisation et complémentarité. In, à la croisée de parcours. Pasteurs, éleveurs, cultivateurs. Coordination : Blanc-Pamard et Jean Boutrais. ORSTOM, Paris, p 237-267.

³⁰ Letheve X., Mbayam T.D, 1996. Un avenir incertain pour l'arrondissement de Dioumara au Mali. Mémoire de DAT CNEARC.

d'autre part, par l'introduction de la culture attelée qui a permis aux agriculteurs d'emblaver une grande superficie qu'il aurait été impossible de labourer dans le passé. Cette dynamique s'est accompagnée par un transfert du bétail des éleveurs aux agriculteurs, des pratiques agricoles des agriculteurs aux éleveurs et d'un déplacement concomitant du centre de gravité de l'élevage vers les zones méridionales à dominance agricole. Ainsi, il est rare de trouver un agriculteur qui n'élève pas un petit troupeau de bétail ou un éleveur basé dans la région qui ne met pas en culture une parcelle : « éleveur » et « agriculteur » sont loin d'être des catégories simples et incontestables dans ces localités où les pluies permettent encore les cultures pluviales et l'élevage extensif.

En effet, la traction animale a renforcé tout au début des années 1960 la relation entre agriculteurs et éleveurs : les premiers bœufs de labour ont été obtenus, soit sous forme de prêt, soit par achat chez les éleveurs transhumants. L'introduction de la culture attelée a été donc à l'origine de l'élevage bovin chez la plupart des agriculteurs du sud du Tchad (Arditi, 1997)³¹. Le contexte actuel marqué par la raréfaction des ressources et la multiplication des conflits d'usage, encourage les agriculteurs à acquérir leur propre cheptel, et les éleveurs à se fixer et à se tourner de plus en plus vers l'agriculture. Cela diminue la complémentarité entre les deux groupes et se traduit par une nouvelle dynamique de concurrence des résidents et des troupeaux de passage sur les terres et sur les pâturages.

En plus de ces facteurs, les effets combinés de la guerre civile (années 70 à 80), de la sécheresse (1972/73 et 1983/84) et de la pression démographique continue ont eux aussi peu à peu dégradé cette relation de complémentarité entre agriculteurs et éleveurs dans la zone soudanienne. Aujourd'hui, non seulement ces deux pratiques se concurrencent pour l'espace, mais on assiste à des conflits récurrents en début de saison des pluies (période de semis) et en fin de saison des pluies (période de récolte) entraînant parfois des violents affrontements interindividuels ou interethniques. Ces conflits font intervenir plusieurs acteurs qui sont impliqués de près ou de loin, victimes ou bénéficiaires de cette situation conflictuelle (Tableau 6).

³¹ Arditi C., 1997. Pays Sara et éleveurs Arabes dans le sud du Tchad : du conflit à la cohabitation ? Colloque Méga-Tchad « l'homme et l'animal » Orléans du 15-17 octobre 1997. 16 p

Tableau 6 : Acteurs responsables des conflits selon les acteurs locaux en zone soudanienne

Acteurs responsables du conflit	Fréquence de citations (%)		
	Éleveurs	Agriculteurs	Personnes ressources ³²
Éleveurs	0	17	10
Agriculteurs	21	0	10
Autorités Coutumières	11	0	5
Autorités administratives	11	11	10
Forces de sécurité	16	28	10
Leaders politiques	11	6	10
Nouveaux éleveurs	0	11	15
Projets /programmes	0	0	5
ONG/Association	0	0	5
Bouvier (Bergers)	0	22	10
Pêcheurs	11	0	5
Agents Eaux et Forêts	21	6	5
Total	100	100	100

(sources : enquête terrain novembre 2020)

La dégradation de la situation sécuritaire (crises en RCA) ainsi que la faiblesse des institutions étatiques et traditionnelles, chargées de la régulation sociale et politique ont créé une grande méfiance entre les communautés. Les stigmatisations prospèrent et renforcent ainsi le repli communautaire et les préjugés entre des groupes sociaux qui cohabitent entre eux depuis plus de 30 à 40 ans. Progressivement dans la zone soudanienne, on assiste à un repli communautaire et identitaire, car la confiance existe de moins en moins entre les différents groupes. Il se développe également un fort sentiment de solidarité à l'intérieur des communautés, chaque fois que l'une d'elle se sent agressée par une autre.

Les populations sédentaires en majorité agriculteurs et gestionnaires du foncier développent des stratégies répulsives dans leur territoire pour éviter l'installation des nouveaux éleveurs transhumants : fermeture des points d'accès aux cours d'eau, ramassage systématique ou incendies des résidus de récolte, etc. On constate aussi du côté des éleveurs que les dégâts des animaux sur les cultures ont pris des proportions inquiétantes obligeant parfois des agriculteurs à passer leurs nuits aux champs jusqu'à la récolte. Certains d'entre eux, campent en saison sèche sur les bancs de sable au bord des fleuves pour éviter que les agricultures ne

³² Constituées des Autorités administratives et traditionnelles, des agents des services techniques et de la société civile. On peut penser que les autorités traditionnelles « s'auto-accusent » mais ce sont davantage les personnes issues des services techniques et de la société civile qui accusent les autorités administratives d'être à l'origine de la plupart des conflits.

profitent de la bouse de leurs animaux comme on a pu le constater aux abords du fleuve Logone à Moundou.

Le problème qui prévaut depuis une vingtaine d'années dans cette région du sud du Tchad, témoigne bien du «mal-vivre» qui caractérise la cohabitation entre les éleveurs et les agriculteurs. La tension entre ces deux acteurs n'a plus pour seule origine les compétitions entre les pratiques de l'élevage et l'agriculture, mais elle provient aussi de facteurs d'ordre politique, sociologique, une situation marquée par des replis identitaires, le rejet de l'autre et la haine. Les résultats issus de nos enquêtes confirment bien cette multiplicité des causes du conflit (Cf. Tableau).

Tableau 7 : Les causes des conflits entre éleveurs et agriculteurs selon les acteurs locaux en zone sahélienne

causes du conflit	Fréquence de citations (%)		
	Éleveurs	Agriculteurs	Personnes ressources
Dégâts dans les cultures	0	22	15
Fermeture des couloirs	26	6	5
Non-Respect des couloirs	0	17	10
Fermeture l'accès aux Point d'eau	26	0	5
Champs pièges	16	0	5
Dispersion des champs	16	0	0
Vols des animaux	5	0	5
Vols des animaux de trait	0	11	5
Acte de cruauté sur l'animal	5	0	5
Agression physique	0	11	10
Non-respect des us et coutumes	0	22	10
Non -respect des chefs coutumiers	0	6	0
Mauvaise gestion du conflit	5	6	5
Poussé démographique	0	0	10
Changement climatique	0	0	10
Total	100	100	100

(sources : enquête terrain novembre 2020)

Les sources de conflits évoquées diffèrent selon qu'on est agriculteur ou éleveur. Les principales causes évoquées par les agriculteurs sont les dégâts dans les champs de cultures par les bétails des éleveurs (22 %) et le non-respect des us et coutumes (22 %), suivi de loin par le non-respect de couloirs de transhumance (17%). Par contre celles évoquées par les éleveurs sont entre autres la fermeture des couloirs de transhumance et des points d'accès à l'eau (26 %), la dispersion des champs de cultures qui occupe les aires de pâturage et les « champs

pièges³³ » (16 %). Toutes les causes évoquées ci-dessous ont contribué par des mécanismes différents, mais à effets synergiques, à la rupture des relations préexistantes entre agriculteurs et éleveurs. Le conflit apparaît souvent à l'occasion des dégâts des champs. Néanmoins cette action constitue plutôt le révélateur d'un enjeu profond : l'accès à la terre et aux ressources naturelles.

La tableau ci-dessous met en évidence les dimensions politiques voire idéologiques des causes du conflit, qui contribuent à le rendre plus complexe. Pour des enjeux pécuniaires et électoraux, les hommes politiques (députés, leaders politiques, les autorités administratives et militaires...) se sont mêlés au conflit en soutenant telles ou telles communautés. Cette situation qui s'ajoute aux problèmes fonciers déjà tendus a entraîné une perte de confiance entre les éleveurs et les agriculteurs de sorte que toutes tentatives de médiation semble vouée à l'échec : les éleveurs dénoncent la partialité des autorités traditionnelles dans les règlements des litiges liés aux dégâts causés par les animaux au détriment des agriculteurs et ils ont tendance à faire recours aux autorités administratives ou militaires ; quant aux agriculteurs, ils éprouvent le sentiment d'injustice devant l'attitude jugée partisane des autorités administratives et militaires. De toutes les façons les règlements des conflits effectués par ces autorités aboutissent souvent à des jugements dont les victimes (agriculteurs et éleveurs) sortent frustrés et repartent avec un esprit de vengeance. Un animal qui va dans un champ suffit déjà pour créer un conflit sanglant et parfois meurtrier³⁴.

Au regard de ces constats, nous sommes amenés à dire que :

La permanence et la récurrence des conflits en zone soudanienne du Tchad sont avant tout, les manifestations de stratégies d'appropriation foncière aggravés par des enjeux politiques, la mauvaise gestion des conflits et le ressentiment des populations face au système de gouvernance du pays qui apparaît comme un root-cause des conflits. Ces facteurs semblent être à la base des éléments qui perpétuent le cycle de la violence dans ces localités qui subissent en plus des tensions entre les populations résidentes le poids des retournés tchadiens et réfugiés centrafricains (généralement éleveurs). A cela, s'ajoutent les conflits identitaires qui tendent vers un clivage ethnique et religieux engendrant la méfiance et la haine entre les protagonistes.

b. Contexte des conflits dans la zone sahélienne

Dans le Sahel tchadien, les conflits opposant les fractions d'éleveurs entre elles ou avec les populations d'agriculteurs sédentaires ne datent pas d'aujourd'hui. Les sociétés pastorales ont connu et connaissent encore de nombreux conflits entre elles ou avec d'autres usagers de l'espace. Bien que parfois sanglants, ces conflits sont dans la plupart du temps parfaitement contrôlés par les juridictions coutumières qui disposent de tous les moyens nécessaires pour y mettre un terme. La spécificité du pastoralisme nomade pousse ses acteurs à élargir leur champ de relations sociales. Pour cela, les pasteurs construisent un système de relations sociales

³³ Champs installés intentionnellement par les paysans près des couloirs de passage des animaux ou auprès d'un point d'eau pastoral

³⁴ Rapport final du séminaire national sur les conflits agriculteurs-éleveurs 11-14 mai 1999 à N'Djaména. 35 p

complexes avec les autres communautés de sédentaires agricoles ou pastorales afin de répondre aux impératifs socio-spatiaux (Bonnet, 2017)³⁵. De façon traditionnelle, ces populations disposent des règles d'accès aux ressources tacitement connues des différents usagers.

Malgré l'existence de ces règles, il n'est pas exclu que des rixes éclatent entre éleveurs-éleveurs, autour des puits, ou entre éleveurs et agriculteurs, suite aux dégâts causés par les animaux sur les cultures. Dans le premier cas, ils ne concernent que des groupes limités, notamment quelques familles ou fractions. Les conflits qui nous intéressent davantage dans cette étude sont ceux opposant des éleveurs aux agriculteurs. En effet, depuis plus d'une vingtaine d'années, contrairement aux conflits éleveurs-éleveurs, les conflits éleveurs –agriculteurs deviennent de plus en plus fréquents et à effets difficiles à résoudre.

En effet, il existait en zone sahélienne une complémentarité et une relation étroite (alliance) entre agriculteurs et éleveurs depuis des générations : les alliances (*ahalié*) que les arabes Djaatné ont liées avec les agriculteurs Bilala par exemple ont déjà près de quatre siècles (Djimadoum et al. 2009)³⁶. Dans ces espaces, les alliances constituent le socle sur lequel se fondent et se consolident les relations entre les différentes communautés. Ces alliances résultent d'un engagement où les concernés jurent sur le Coran de se soutenir mutuellement. Elles se fondent sur les mécanismes de réciprocité qui pourront se développer entre les deux parties au gré des événements, de l'histoire et de ses guerres. Il existe ainsi, des alliances à différents niveaux, entre familles, campement, villages, kashimbeyt, canton, etc.) : le cas le plus fonctionnel souvent rencontré s'avère celui au niveau des clans (Djimadaoun et al, 2009) : tous différends entre les parties signataires, même les plus graves, comme des cas de meurtres, trouvaient leurs solutions dans les clauses de *ahalié*. Le plus souvent, la partie victime ne réclamait rien comme dommages et intérêts et l'autre partie observait alors beaucoup d'attention, évitant ainsi que des différends ne surviennent. Cette clause constituait en soi, un gage pour la paix.

Cependant, on constate que *l'ahalié* est en train de perdre petit à petit son efficacité car il est souvent remis en cause : les parties prenantes, notamment par les nouvelles générations, qui se sentent moins concernés par un pacte dont ils ne font pas partie des signataires. Cette situation s'est encore compliquée lorsque des mécanismes coutumiers garants des traditions et ayant permis depuis longtemps la gestion durable des ressources foncières sont en perte de vitesse : c'est le cas de celui du Sultanat et du Fitri dont l'État a retiré beaucoup des pouvoirs en imposant des règles nouvelles. Cette situation fait que les acteurs intervenant dans les conflits se multiplient : parmi les acteurs cités, en plus des agriculteurs et éleveurs, s'ajoutent

³⁵ Bonnet B., 2017. Renforcer le capital social de la gestion des ressources naturelles pour réduire les conflits d'accès aux ressources naturelles. *Dynamiques Internationales* ISSN 2105-2646. Numéro 12 janvier 2017, 17 p.

³⁶ Djimadoum Djialta et Nodjidang Tokindang. « Programme d'hydraulique pastorale au Tchad Central « Almy al Afia » ». Analyse des « conflits relevés auprès des autorités sur la période 2004-2008. (Phase 1 d'Almy Al Afia- PHPTC), Avec la collaboration de Serge Aubague Supervision de André Marty de l'Iram. Juillet 2009. 88 p.

d'autres comme les autorités administratives, les agents des Eaux et Forêts, etc., (Cf. Tableau 8)

Tableau 8 : Les acteurs du conflits dans la zone sahélienne selon les acteurs locaux

Acteurs du conflit	Fréquence de citations (%)		
	Éleveurs	Agriculteurs	Personnes ressources
Éleveurs	0	40	10
Agriculteurs	30	0	15
Autorités Coutumières	5	10	5
Autorités administratives	10	11	5
Forces de sécurités	20	5	15
Leaders politiques	5	6	8
Nouveaux éleveurs	0	0	5
Projets /programmes	0	1	10
ONG/Association	0	2	7
Bouvier (Bergers)	0	10	10
Pêcheurs	0	0	3
Agents Eaux et Forêts	30	15	7
Total	100	100	100

(sources : enquête terrain novembre 2020)

La détérioration de ces mécanismes semble être à l'origine de nombreux conflits entre les différents usagers des ressources naturelles dans ces régions sahéliennes. Nous pensons que l'endommagement des récoltes par les animaux communément désigné comme étant à l'origine du conflit comme le montre les résultats de nos enquêtes terrain (Tableau 9), peut être considéré comme le résultat d'une transgression antérieure, telle que le non -respect de la clause de l'alliance ou la mise en valeur de nouveaux champs dans les aires de pâturages ou un empiètement sur les couloirs à bétail, phénomènes qui sont eux-mêmes la conséquence de pratiques foncières ne prenant pas en compte tous les systèmes de production.

Tableau 9 : causes des conflits entre éleveurs et agriculteurs selon les acteurs locaux dans la zone sahélienne

Causes du conflit	Fréquence de citations (%)		
	Éleveurs	Agriculteurs	Personnes ressources
Dégâts dans les cultures	6	40	40
Fermeture des couloirs	20	6	10
Non-Respect des couloirs	2	20	5
Fermeture l'accès aux Point d'eau	15	0	4
Champs pièges	10	2	2
Dispersion des champs	10	0	4
Vols des animaux	4	0	2
Vols des animaux de trait	0	11	0
Actes de cruauté sur l'animal	6	0	5
Agressions physiques	3	5	4
Non-respect des us et coutumes	0	5	0
Non-respect des chefs coutumiers	0	6	5
Mauvaise gestion du conflit	5	6	7
Poussée démographique	4	0	6
Changement climatique	15	0	6
Total	100	100	100

(sources : enquête terrain novembre 2020)

De ce qui précède, nous pensons que :

Les conflits qui sévissent aujourd'hui en zone sahélienne tchadienne entre éleveurs et agriculteurs découlent davantage de la perte d'efficacité des alliances et des conséquences d'une pratique foncière ignorant la spécificité de l'élevage pastoral. En outre, ils se sont complexifiés par la détérioration des mécanismes coutumiers de gestion foncière mis en place par les pouvoirs locaux à cause d'une pression sur les ressources et leur raréfaction liée au changement climatique.

4.2. Diagnostic des mécanismes et outils de prévention et des gestion des conflits

Face aux conflits récurrents à effets néfastes sur l'environnement économique, social et écologique, la prévention et la gestion de conflits, l'amélioration de la gestion des ressources

naturelles sont devenues des priorités majeures au Tchad. Ainsi, de nombreux programmes et projets ont vu le jour pour essayer d'influer positivement sur la gestion des conflits. Ils ont centré pour la plupart leurs interventions sur l'implication des différents acteurs locaux pour qu'ils s'investissent activement et efficacement dans le développement socioéconomique de leur région tout en intégrant la nécessité de garantir une gestion saine des ressources naturelles. Des mécanismes et outils ont ainsi été adoptés à divers échelons locaux (Plans de Développement Locaux, Comités Paritaires, Commissions mixtes, des Conventions Locales de Gestion des Ressources Naturelles, etc.) afin de définir les règles d'usage et de gestion des ressources locales qui s'imposent aux autorités et aux usagers ainsi que les modalités de contrôle, de médiation et de sanction. Pour la plupart, ces instruments ont été entérinés par les autorités locales (Préfet ou Sous-préfet), marquant ainsi la reconnaissance de l'État.

Notre étude, principalement qualitative, analyse quelques échantillons de ces mécanismes et outils dans deux zones agro-écologiques du pays pour mesurer leurs effets sur la cohabitation pacifique et l'évolution des modes de gouvernance des espaces et des ressources naturelles. Il s'agit d'apprécier la perception de ces mécanismes et de leur mise en œuvre par les personnes impliquées ou touchées directement.

4.2.1. Des comités paritaires et des conventions locales pour gérer et prévenir les conflits d'usage en zone soudanienne

Face aux conflits persistants des années 2000 avec ses corollaires de pertes en matériels et en vies humaines, surtout la mauvaise gestion par les autorités administratives et militaires, les projets et les ONG travaillant dans ces espaces a progressivement pris en compte la nécessité d'appuyer les populations pour qu'elles gèrent elles-mêmes les conflits qui les opposent. Dans la même période, l'état tchadien encourageait également l'autogestion de ces conflits qui prennent des proportions inquiétantes. C'est ainsi que, les Associations, les ONG nationales et religieuses, les autorités locales, décident de la création de comités de gestion des conflits. Ce sont des structures paritaires composées d'un nombre égal d'agriculteurs et d'éleveurs, généralement au nombre de trois ou quatre par comité. Ils ont pour fonction la gestion négociée des conflits liés à l'utilisation des espaces et des ressources naturelles. En même temps, des Conventions locales furent créées par endroit pour gérer certaines ressources clés afin de permettre leur utilisation équitable par tous les usagers. Un échantillon de ces types de mécanismes et ces types d'outils de prévention et de gestion de conflit a été analysé dans la zone soudanienne.

a. Comité d'Entente et de Dialogue

La zone soudanienne a subi en début des années 1990 une longue guerre civile qui a mis à mal l'autorité de l'État et la cohésion sociale. En cette période, les autorités administratives et militaires se sont substituées aux autorités coutumières traditionnellement en charge de la

gestion des conflits entre les éleveurs et les agriculteurs. Cette situation a créé des frustrations envenimant les conflits. C'est dans ce contexte que les associations de la société civile ont décidé de s'impliquer dans la prévention et la résolution des conflits.

La stratégie développée a été de stimuler les capacités des groupes socioprofessionnels à résoudre eux-mêmes les différends par le biais de « comités paritaires d'entente » et la promotion d'une culture de paix entre les communautés. Le mandat du comité est de consolider les points de convergence et renforcer les atouts de la gestion des conflits et de négocier des solutions aux plans de divergence. Sa mission se résume essentiellement à assurer un accès équitable des agriculteurs et des éleveurs aux ressources naturelles et aux infrastructures pastorales. Leur création a été suscitée par plusieurs instances : Associations, ONG nationales, Organisations de la Société Civile, Structures religieuses comme « Justice et Paix ». Et enfin, il y a eu des comités qui ont même été mis en place par des Leaders Politiques comme ce fût le cas du Comité d'Entente de Moussafoyo, initié par Gata Goulou, leader politique de la localité (plusieurs fois Ministre).

Toutefois, la plupart de ces comités ont été créés sous la houlette du Programme de Médiation entre Éleveurs et Cultivateurs au Tchad (MEC) qui est un cadre de concertation chargé de mener des actions concertées pour désamorcer la fréquence et l'intensité des conflits entre éleveurs et cultivateurs. Le MEC regroupe plusieurs Associations parmi lesquelles on retrouve l'Association des Chefs Traditionnels du Tchad (ACTT), l'Association de Médiation pour l'Entente entre cultivateurs et Éleveurs au Tchad (AMECT), et l'Association Tchadienne pour la Non-Violence (ATNV). Il n'est actif que dans quelques provinces du pays notamment celles du Batha, du Ouaddaï, du Salamat, du Moyen-Chari, des deux Logones et la Tandjilé.

Dans leur structuration, les comités sont logés au niveau des Préfectures avec des démembrements aux niveaux des sous-préfectures et cantons. Les membres du comité sont (i) démocratiquement élus par leurs groupes et (ii) reconnus comme étant des leaders qui sont écoutés dans leurs communautés. Cependant, le niveau opérationnel du dispositif semble être le niveau cantonal. C'est à ce niveau où la plupart des conflits sont gérés.

Nos enquêtes de terrains font ressortir qu'au début de leur création, les protagonistes ont coopéré avec ces instances pour la résolution de leurs différends. (Cf. tableau ci-dessus)

Tableau 10: Instances sollicitées par les acteurs locaux pour la gestion des conflits en zone soudanienne

Instances	Agriculteurs		Pasteurs/Agropasteurs	
	Année 2000	Maintenant	Année 2000	Maintenant
Autogestion/Consensus	5	5	3	5
Instances coutumières	20	21	15	10
Comités paritaires	35	20	35	15
Administrations	10	20	15	25
Forces de sécurité	25	30	30	42
Instances judiciaires	5	4	2	3
Total	100	100	100	100

(sources : enquête terrain novembre 2020)

Les enquêtes internes réalisées par Madioudou (2008)³⁷ traduisent bien cette tendance générale de l'évolution en baisse des conflits dans les zones d'intervention du MEC¹⁶ : entre 2004 et 2005, les conflits violents (affrontements) ont baissé de 38 % et de 11% entre 2005- 2007. Concernant l'évolution des conflits traités par voie alternative et non violente : 39,76 % en 2004-2005 ; 49,35% en 2006 ; 82% en 2007 et 84% en 2008 sont résolus par les Comités d'Entente dans la zone de couverture du programme MEC. Cette évaluation confirme les résultats de l'étude réalisée en 2006 (Guibert et al. 2013)³⁸ qui met en évidence la pertinence de la démarche et les premiers impacts perçus : établissement de relations de confiance entre autorités administratives et service judiciaire, diminution en nombre et intensité des conflits agriculteurs éleveurs, existence de comité d'entente un peu partout.

Au regard des résultats de nos enquêtes, on se rend compte que finalement ces instances n'ont pas pu maintenir leur légitimité. Le tableau N° 11 montre les résultats de l'analyse de régression du niveau de satisfaction des acteurs locaux sur les Comités d'Entente et de Dialogue dans les localités de Moussafoyo, Balimba et de Hélibongo dans le Département de Barh Kôh, province du Moyen Chari.

³⁷ Madioudou L., L., 2008. Rapport final du programme MEC II., 53 p.

³⁸ Guibert B., avec la collaboration de l'équipe AGRP, Nodjidang Tokindang (Responsable), Djimadom Djialta, Tahir Al Issel, Mahamat Faouzi Fizzani. « Identification de dynamiques de concertation, de prévention et de gestion des conflits ». ANTEA-IRAM. 2013. 55 P.

Tableau 11: Niveau de satisfaction des acteurs locaux sur les Comités d'Entente et de Dialogue dans les localités de Moussafoyo, Balimba et de Hélibongo dans le Département de Barh Kôh, province du Moyen Chari

Appréciations	Éleveurs		Agriculteurs		Personnes ressources	
	Début	Maintenant	Début	Maintenant	Début	Maintenant
Très satisfait	5	0	28	0	0	0
Satisfait	16	5	33	22	45	0
Partiellement satisfait	26	16	28	44	35	35
Pas satisfait	47	74	11	33	20	65
Indifférent	5	5	0	0	0	0
Total	100	100	100	100	100	100

(sources : enquête terrain novembre 2020)

b. Les conventions locales pour une gestion concertée des ressources

Dans la zone soudanienne, les ressources naturelles sont menacées et subissent une pression constamment croissante et, par conséquent une dégradation accrue. Dans ce contexte, les conventions locales sont perçues comme un outil permettant de mieux gérer les ressources naturelles. Il s'agit d'accords entre les acteurs locaux visant une meilleure gestion des ressources naturelles dont ils sont utilisateurs et gestionnaires. Elles ont été élaborées pour la plupart dans les années 1990 avec quels appuis **des ONG ou projet de développement** pour gérer les couloirs de transhumance, les zones de défens halieutiques, les aires protégées, etc.

Dans le cadre de la composante II du Programme d'Appui Structurant de Développement Pastoral (PASTOR) mis en œuvre par un consortium d'ONG nationales (RAPS-Développement) de 2017 à 2021 dans les provinces du Moyen Chari et du Mandoul, de nouvelles Conventions Locales étaient prévues pour gérer les ouvrages et espaces pastoraux. Pour l'instant 17 de ces nouvelles Conventions Locales sont déjà finalisées signées et actives. Cependant, dans l'ensemble de la zone soudanienne à l'exception de celles élaborées par PASTOR, il n'existe aucun modèle standard d'élaboration des Conventions Locales, les approches diffèrent en fonction des promoteurs.

De façon générale, les acteurs impliqués dans la gestion de ces accords sociaux reconnaissent l'impact des conventions locales sur la gestion des ressources naturelles. Ils affirmaient que les conventions locales permettaient une réduction des conflits et une meilleure conformité aux règles d'accès et d'utilisation des ressources naturelles car les droits et les responsabilités des différents acteurs de la communauté sont clairement définis en ce qui concerne l'utilisation et la gestion des ressources naturelles. A travers nos enquêtes de terrain, il est bien clair que les utilisateurs de cet outil reconnaissent leurs impacts sur la gestion de leurs ressources.

Par ailleurs, malgré cette reconnaissance, certains acteurs déplorent la faible participation des membres de la communauté dans l'élaboration et la mise en œuvre de la convention locale. La plupart des processus d'élaboration des conventions locales ont été largement conduits par les

projets / ou des ONG sans assez de participation de membres de la communauté. Certains groupes sociaux comme les immigrants et les pasteurs transhumants, sont souvent exclus du processus d'élaboration des conventions locales. La plupart de temps, un groupe d'individus se désigne comme responsable décisionnel au nom des autres membres de la communauté.

4.2.2. Des comités paritaires de gestion des ouvrages et des commissions mixtes pour prévenir et gérer les conflits d'usage en zone sahélienne

Face aux multiples conflits violents survenus dans la zone sahélienne vers les années 2000 suite à la fermeture par les populations d'agriculteurs sédentaires d'axes de transhumance et de pistes d'accès du bétail à certains points d'eau, une gestion commune et concertée des pâturages et des points d'eau a été initiée par des projets de développement notamment le Projet « Tchad Oriental » (Projet Almy Bahaïm). L'objectif était de garantir l'usage pastoral des points d'eau pour éviter des conflits entre éleveurs et sédentaires. La démarche repose sur la création d'une structure de gestion : la mise en place d'un comité de gestion paritaire au niveau de chaque point d'eau regroupant sédentaires et transhumants. Dans cette dynamique, d'autres comités dits « commissions mixtes » regroupant au niveau des préfectures, l'Administration et les Chefs Traditionnels (Chefs de canton et de tribus) furent créées pour la plupart de manière spontanée par les acteurs eux-mêmes comme ça a été le cas de la commission mixte d'Abéché.

C'est dans ce contexte que nous allons évaluer deux instances : le Comité de gestion des ouvrages hydrauliques et la commission mixte.

a. Comités paritaires pour gérer les ouvrages pastoraux

Dans la plupart des localités de la zone sahélienne notamment dans sa partie Nord, il existe des règles et pratiques de gestion et d'entretien des puits pastoraux. Par contre, dans la partie centrale du Tchad oriental, la détérioration de ces règles a occasionné des situations conflictuelles plus ou moins graves, traduisant une concurrence accrue sur l'accès aux ressources. De ces faits, les transhumants perdaient des droits d'accès à des points d'eau historiquement pastoraux (Barraud, et al. 2000). C'est ainsi que les projets ont estimé nécessaire d'accompagner la mise en place d'un processus de gestion paritaire, où sédentaires et transhumants ont un poids égal dans la définition et la mise en œuvre des règles de gestion de l'infrastructure pastorale : puits pastoraux et couloirs de transhumance.

Dans l'ensemble, il ressort de nos enquêtes que ces organes ont fait preuve d'une fonctionnalité réelle au départ prouvant leur efficacité à travers des négociations explicites entre les groupes d'utilisateurs des ressources naturelles. Ces négociations conduites de manière transparente ont abouti à l'atténuation des tensions de conflits par le règlement à l'amiable. Dans son rapport

d'évaluation de PHPTC2, Charline Rangé (2020)³⁹ relève que ces instances restent toujours actives jusqu'à ce jour et bénéficient d'une légitimité certaine aux yeux d'une diversité d'acteurs (chefs traditionnels, par endroit préfet et maire, hommes politiques, projets). Cependant, l'efficacité de ces structures semblent très affectée par la remise en cause permanente des règles consensuelles préétablies et le manque de confiance que manifestent certains usagers à leur égard. Au courant des années 2000, Barraud et al., avaient déjà évoqué la fragilité et la dépendance de ces structures vis-à-vis des projets qui leur apportaient des appuis de différentes natures. Dans le Tchad oriental par exemple, ces structures sont aujourd'hui inaptes à empêcher des violences graves parce que celles-ci ne relèvent pas fondamentalement de problèmes pastoraux mais elles sont plus ancrées dans la culture des groupes en présence.

Face à cette situation, plusieurs conflits s'imbriquent à différentes échelles : luttes pour l'accès aux ressources naturelles à l'échelle locale, débordement du conflit du Darfour dans toute la région... (Fabre, 2007)⁴⁰, une situation qui rend la tâche particulièrement ardue aux instances de prévention et de gestion des conflits, dont la légitimité et la représentativité sont davantage contestées.

b. Commissions mixtes pour prévenir et gérer les conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles

L'émergence des Commissions Mixtes dans la zone sahélienne est venue combler un vide qui s'est créé par l'affaiblissement des alliances et des mécanismes traditionnels de gestion des conflits. Des efforts ont été consentis par les populations pour améliorer le passage des grands transhumants ainsi que la circulation courante des animaux des agro pasteurs et agro-éleveurs. C'est ainsi que sous l'égide du Sultan d'Abéché, une commission mixte composée de sédentaires et de transhumants a été créée depuis plus de 30 ans pour assurer la prévention de conflits. Elle a émergé pour faire face aux tensions intercommunautaires sur l'usage inéquitable des ressources naturelles.

En plus de celle d'Abéché, trois autres instances similaires de prévention de conflits ont été créées à Mangalmé, Am Timan et Kerfi. Il s'agissait d'une innovation institutionnelle introduite par la création des comités paritaires qui offrent un nouvel espace de négociation et de production des règles, impliquant les différents types d'usagers. Selon le document de capitalisation du projet Almy Bahaïm, les conflits socio-fonciers liés aux usages ont nettement diminué de nos jours⁴¹. Ces instances ont permis à leur époque de prévenir les conflits à travers

³⁹ Rangé C., 2020. rapport d'évaluation ex-post de la deuxième phase du Projet d'Hydraulique Pastorale au Tchad Central (PHPTC2). GREP, 197 p.

⁴⁰ Favre J. (2007). « Marginalité de l'État et violences sociales au Far Est (Tchad oriental) », *Bulletin de l'Association de géographes français*, 2007-3 : 357-365.

⁴¹ Conclusion des forums d'Abéché en 2010 effectués lors de la capitalisation finale du projet Almy Bahaïm 3 et

plusieurs actions notamment le balisage de certains tronçons litigieux des couloirs de passage des animaux, la délimitation des aires de stationnement, l'installation des comités paritaires de gestion des points d'eau., etc.

Cependant, on constate que ces instances n'ont pas réellement contribué à une renégociation et clarification de manière pérenne de nouvelles règles. Comme le souligne Charline Rangé (2020) : « *Si certaines d'entre elles ont eu des impacts tangibles en matière de régulation des conflits, les différentes instances ont en revanche été incapables de réguler la question des empiètements des champs sur les couloirs à bétail. La viabilité de ces instances est fragile, menacée par la mobilité des agents de l'administration territoriale (qui peuvent voir ces instances comme concurrentes), la personnalité et l'investissement inégal des agents des services techniques et des autorités coutumières, la difficulté à prendre en charge les frais de fonctionnement, les rivalités entre chefs de canton ou encore une place trop faible laissée aux représentants des éleveurs.* ». De ces faits, des conflits de plus en plus violents aux issues sanglantes et meurtrières surgissent et augmentent en fréquence. L'immobilisme de ces instances constaté ces derniers temps sont à l'origine de la perte de confiance des éleveurs et des agriculteurs comme nous signale un éleveur de la localité d'Abougoudam : *actuellement la Commission Mixte est comme un médecin qui arrive au chevet de son malade toujours après son décès finalement juste pour apaiser le cœur des parents infligés.* Les résultats de mini-sondage sur la Commission Mixte d'Abéché expriment ces sentiments (Tableau -ci-dessous)

Tableau 12: Niveau de satisfaction des acteurs locaux sur la commission mixte d'Abéché

Appréciations	Éleveurs		Agriculteurs		Personnes ressources	
	Début	Maintenant	Début	Maintenant	Début	Maintenant
Très satisfait	21	0	6	0	0	0
Satisfait	47	0	11	11	50	5
Partiellement satisfait	21	21	33	22	30	15
Pas satisfait	11	79	50	67	20	80
Indifférent	0	0	0	0	0	0
Total	100	100	100	100	100	100

(sources : enquête terrain novembre 2020)

Selon Guibert et al. (2011), la crise du Darfour n'a pas facilité la tâche à cette dynamique endogène. L'arrivée massive de réfugiés du pays voisin, de déplacés tchadiens, n'a pas toujours été propice à la pérennisation des actions de prévention des conflits entre agriculteurs, agro éleveurs et grands transhumants. Enfin, la multiplication d'acteurs (tant humanitaires que du développement), ne rend pas toujours facile à cette initiative endogène.

5. Recommandations et proposition d'un plan opérationnel d'appui aux mécanismes et outils de prévention et de gestion des conflits

5.1. Synthèse des résultats du diagnostic des mécanismes et d'outils de prévention et de gestion des conflits analysés

Dans les parties précédentes nous avons présenté les résultats d'un diagnostic qui fait l'état des lieux des mécanismes locaux de prévention et de résolution de conflits dans le cadre des dynamiques de gestion communautaire participative : recensement des règles traditionnelles et des organismes de gestion existants ainsi que des mécanismes de résolution des conflits afférents. La phase de terrain a permis également d'évaluer conjointement avec les communautés locales la pertinence d'avant et actuelle des mécanismes et outils de gestion et de prévention des conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles.

Dans cette dernière partie, il sera question de faire des recommandations qui déboucheront sur un plan d'actions opérationnel visant les mesures de renforcement à assurer aux mécanismes de prévention et de gestion des conflits. Ce plan servira au projet ACCEPT notamment sa composante 3 comme base pour une expérience d'appui pertinent à ces acteurs communautaires, ainsi qu'au développement et à l'accompagnement de ces mécanismes locaux de prévention et de résolution de conflits.

Pour l'opérationnalité de l'appui du projet aux mécanismes de prévention et de gestion des conflits, nous consacrons notre analyse seulement sur les deux instances les plus implantées sur le terrain : Comité d'Entente et de dialogue en zone soudanienne et la commission mixte en zone sahélienne.

5.1.1. Les Comités d'Entente et de Dialogue en zone soudanienne

Au-delà de ses succès dans certaines localités, les membres des CED sont accusés par certains éleveurs et par certaines autorités administratives d'être « partiaux » et inefficaces. Peu d'impacts sont perceptibles sur la résolution des problèmes structurels qui sont à la base des conflits notamment les questions de mauvaise gouvernance, l'exploitation des conflits à des fins politiques et matérielles. La méthode SWOT a permis d'établir les forces, faiblesses,

opportunités et menaces des actions du Comités d'Entente et de Dialogue dans la prévention et la Gestion des Conflits. Le récapitulatif est présenté dans le Tableau 13.

Tableau 13 : Analyse des résultats du diagnostic des Comités d'Entente et de Dialogue (CED)

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Structures reconnues localement et fonctionnelles ; • Responsabilisation des acteurs locaux dans la gestion des conflits ; • Réduction des conflits dans certaines localités ; • Évaluation objective des dégâts ; • Mise à l'écart des autorités militaires dans la gestion des conflits ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Structures fragiles dépendant des appuis extérieurs ; • Statut de bénévolat des membres du comité et le manque des moyens fragilisent leurs actions et les exposent à la corruption ; • Certaines décisions prises par le comité sont contestées par les parties en présence ; • Actions des jeunes et des femmes dans les dispositifs dans les Comités sont très peu visibles ; • Les actions des comités sont peu efficaces parce qu'ils interviennent seulement après un conflit ouvert ou, après de dégâts causés lors de dévastations des champs ;
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Aspiration des protagonistes à la paix ; • Réelle volonté, engouement et véritable détermination des membres de ces comités à œuvrer pour la pacification de leurs localités.; • Existence des outils de gestion des RN (chartes et conventions locales). 	<ul style="list-style-type: none"> • Ingérence politique dans la gestion des conflits ; • Effet croissant du changement climatique sur le disponible fourrager ; • Usage régulier des armes de guerre dans des conflits agriculteurs et éleveurs ; • Risque d'une généralisation des conflits intercommunautaires suscitant la constitution des groupes d'autodéfense pour protéger leurs communautés ;

5.1.2. Les Commissions Mixtes dans le Centre et à l'Est

L'émergence des structures paritaires notamment de la commission mixte regroupant les chefs traditionnels et les autorités administratives devait contribuer à une renégociation et

clarification des règles de gestion de l'espace et des ressources naturelles. De par le statut de ses membres, elle devrait bénéficier d'une légitimité à la fois coutumière et étatique. Cependant, ces commissions peu nombreuses ont des trajectoires très différentes suivant les personnalités et la nature des soutiens qu'ils peuvent avoir. C'est le cas de celle du Ouaddaï par rapport à celle de Mangalmé qui a connu moins de succès.

De manière générale et au regard des résultats du diagnostic, on se rend toutefois compte qu'elles n'ont qu'une légitimité limitée. Les enquêtes montrent que les pouvoirs de certains chefs traditionnels sont progressivement remis en cause. Il est de même pour certains chefs de tribu souvent plus proches des agro-éleveurs que des pasteurs transhumants : ces derniers leur reprochent de ne pas défendre leurs intérêts, mais plutôt de répondre à des stratégies politiques locales (Barraud et al., 2000). La position ambiguë des chefs de canton (à la fois auxiliaires de l'Administration et garants des us et coutumes) font que certains d'entre eux ont souvent cherché à imposer des règles, lors des négociations avec leurs administrés. Du coup, l'organe paritaire n'est pas légitime aux yeux des agriculteurs et ceci dès sa création. De même, la diversité des acteurs ne rassemble que quelques personnes de l'ensemble des intérêts en présence. C'est ainsi que l'organisation des éleveurs au Tchad subdivisée en tribus, fractions et campements ne permet pas leur représentation réelle au sein de ces instances paritaires.

En résumé, les résultats de l'analyse SWOT a permis d'établir les forces, faiblesses, opportunités et menaces des commissions mixtes. Le récapitulatif est présenté dans le Tableau 14.

Tableau 14 : Analyse des résultats du diagnostic des commissions mixtes

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Structures reconnues localement et fonctionnelles ; • Forte implication dans la gestion des conflits ; • Appui aux projets et programmes dans la sécurisation de la mobilité pastorale; • Double légitimité des membres de la commission pour la plupart constitués des chefs traditionnels (étatique et coutumière) ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Malgré leur légitimité historique, certains jugements rendus sont souvent contestés. ; • Certains chefs de tribus fortement ethno-centrés n'arrivent toujours pas à intégrer les autres composantes des éleveurs dans les processus de dialogue ; • Double casquettes des membres de la commission : autorités coutumières et responsables de l'administration locale ; • Légitimité de certains chefs de canton contestée par leurs propres communautés à cause de leur nomination qui ne respecte pas la lignée familiale de chefferie ;
Opportunités	Menaces

<ul style="list-style-type: none"> • Action des chefs traditionnels repose sur un recours aux us et coutumes • La loi confère aux chefs traditionnels le droit de faire la médiation; • Les membres des commissions sont constitués des acteurs dont la représentativité repose sur une légitimité historique ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Ingérence politique dans la gestion des conflits ; • Effet croissant de changement climatique sur le disponible fourrager • Usage de plus en plus systématique d'armes de guerre dans des conflits intercommunautaires (Cas d'Abdi et Goz-Beida 2020) ; • Risque de radicalisation car des mouvements terroristes peuvent s'inviter à de telles crises/tensions ;
---	--

5.2. Synthèse des faiblesses et propositions des actions de renforcement de capacités des mécanismes de prévention et de gestion des conflits

Au vu des constats précédents mettant largement en évidence l'inadaptation des mécanismes de prévention et de gestion des conflits, nous pouvons formuler un certain nombre de recommandations. Un certain nombre de points qui ressortent des résultats du diagnostic justifient les appuis à envisager en termes de renforcement des capacités. C'est pourquoi, la stratégie d'intervention proposée visera le renforcement des capacités de ces instances en vue de réduire ces faiblesses.

5.2.1. Synthèse des faiblesses des deux mécanismes de prévention et de gestion des conflits

Au terme de l'analyse SWOT mettant en exergue les atouts et les faiblesses de ces deux instances de prévention et de médiation des conflits, nous présentons ci-dessous (Cf. tableau 15) la synthèse des limites de ces deux instances.

Tableau 15 : Synthèses des faiblesses mises en évidence

Problème 1 : Certaines décisions prises par les Comités ne sont respectées par les protagonistes ou parfois contestées par les autorités locales (administratives et traditionnelles) qui sont censées assurer le garant des décisions prises par ces instances. Il ressort aussi, que les actions de femmes et des jeunes sont moins visibles dans ces structures de médiation. De même, elles sont pour la plupart fragiles et dépendent davantage d'appui extérieur.

Problème 2 : Les membres de mécanismes de prévention et de gestion des conflits n'ont pas une connaissance suffisante les outils nécessaires d'analyse des conflits et moins encore dans la médiation et la négociation.

Problème 3 : Manque d'actualisation systématique des contenus des outils pour correspondre aux différents changements des contextes régissant l'accès aux ressources naturelles et leur utilisation.

Problème 4 : Les actions actuellement menées par les deux instances sont plus curatives que préventives car intervenant le plus souvent dans la médiation suite aux dégâts dans les cultures ou après un conflit (affrontement)

5.2.2. Propositions de renforcement des capacités des mécanismes de prévention et de gestion des conflits

Au regard de ces problèmes qui influencent négativement sur l'efficacité de ces instances, quelques propositions de solutions sont suggérées. Leur traduction en actes visera à démontrer les possibilités d'amélioration de la sécurité communautaire et de renforcement de la consolidation de la paix pour un développement local équitable et durable.

Tableau 16 : Propositions de solutions aux problèmes

Synthèse des faiblesses mises en évidence

Problèmes 1 : Certaines décisions prises par les Comités ne sont pas respectées par les protagonistes ou parfois contestées par les autorités locales (administratives et traditionnelles) qui sont censées assurer le garant des décisions prises par ces instances. Il ressort aussi, que les actions de femmes et des jeunes sont moins visibles dans ces structures de médiation. De même, elles sont pour la plupart fragiles et dépendent davantage d'appui extérieur.

Problème 2 : Les membres de mécanismes de prévention et de gestion des conflits n'ont pas de connaissance suffisante sur les outils nécessaires d'analyse des conflits et moins encore dans la médiation et la négociation.

Problème 3 : Manque d'actualisation systématique des contenus d'outils pour leur correspondre aux différents changements des contextes régissant l'accès aux ressources naturelles et leur utilisation.

Problème 4 : Les actions actuellement menées par les deux instances sont plus curatives que préventives car intervenant le plus souvent dans la

Propositions de solutions

Renforcer les capacités organisationnelles/opérationnelles ; procéder à la restructuration des instances de prévention et de gestion des conflits pour les rendre plus inclusives, leur donner une assise sous-préfectorale plus soutenable et pérenne

Renforcer les capacités (opérationnelles et techniques) des différents mécanismes en gestion de conflits (analyse de conflits, médiation, communication constructive et « Do no harm »)

Adapter ou élaborer des outils innovateurs de gestion de ressources naturelles, de prévention et de gestion des conflits

Appuyer/Renforcer la sensibilisation et l'éducation des agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, femmes, jeunes et

médiation suite aux dégâts dans les cultures ou après un conflit (affrontement) réfugiés à la paix et à la cohabitation pacifique et leur donner un espace de dialogue leur permettant de s'exprimer, de se comprendre et de développer le vivre ensemble.

5.3. Plan d'action opérationnelle de renforcement des capacités des mécanismes de prévention et de gestion des conflits

Des activités complémentaires sont proposées pour atteindre les objectifs énumérés ci haut . Ces activités sont insérées dans le plan d'action pour être directement intégrées aux actions de la composante 3 du projet ACCEPT (Cf. tableau 17). Il s'agit des propositions d'actions de recherche sur un petit échantillon des instances dont les résultats pourront éventuellement déboucher ensuite sur des actions plus "importantes" dans le cadre des projets de développement porter le Ministère de l'Élevage et des Productions Animales (MERA) ou vulgariser par la Plateforme Pastorale du Tchad auprès de ses membres.

Tableau 17: Plan d'action opérationnelle pour le renforcement des capacités des mécanismes de prévention et de gestion des conflits

Objectifs	Résultats	Activités	Indicateurs	Responsables	Période		
					A1	A2	A3
<p>Problème 1 : Certaines décisions prises par les Comités ne sont pas respectées par les protagonistes ou parfois contestées par les autorités locales (administratives et traditionnelles) qui sont censées assurer le garant des décisions prises par ces instances. Il ressort aussi, que les actions de femmes et des jeunes sont moins visibles dans ces structures de médiation. De même, elles sont pour la plupart fragiles et dépendent davantage d'appuis extérieurs.</p>							
<p>Objectif 1 : Renforcer les capacités organisationnelles et procéder à la restructuration des instances de prévention et de gestion des conflits pour les</p>	<p>L'implication des autorités locales (administratives et traditionnelles), les femmes et les jeunes sont effectives dans les instances de prévention et des</p>	<p>A.1.1 : Identifier les instances de prévention et de gestion des conflits à appuyer</p>	<p>Au moins 6 instances sont choisies au sud (Bédjondo, Moissala, NGoundi, Koumogo, Massafoyo et Balimba) et 4 instances au Nord (Commissions mixtes d'Abéché, Mangalmé, Yao et Bitkine);</p>	<p>PPT-IRED</p>	<p>X</p>		
		<p>A.1.2 : Organiser une AG pour renouveler les documents de base de chaque instance afin de favoriser l'intégration des femmes, jeunes et l'implication</p>	<p>Une AG est au moins organisée pour chaque instance de gestion des conflits appuyée par le projet ACCEPT</p>	<p>PPT-IRED, Expertise nationale</p>	<p>X</p>		

rendre plus inclusives, leur donner une assise sous-préfectorale plus soutenable et pérenne	gestion des conflits est effective	de l'administration locale dans leur rôle d'arbitrage				
	A.1.3- Impliquer les femmes et les jeunes dans les activités en lien avec la cohabitation pacifique et la paix	Au moins une organisation des femmes et de jeunes est mise en réseau avec chaque instance appuyée par le projet ACCEPT				
	A.1.4- renforcer les capacités des leaders de la jeunesse sur le plaidoyer, la résolution pacifique des conflits, le leadership et la communication	Au moins une formation est réalisée en faveur des jeunes sur les thématiques : le plaidoyer, la résolution pacifique des conflits, le leadership et la communication	PPT-IREC-CIRAD et Expertise national & international		X	X
	A.1.5- Renforcer les capacités des membres du comité de gestion des conflits (ou collectivité territoriale) pour la recherche de financement	100% des membres du comité de gestion des instances appuyées ont reçu une formation sur le montage du projet et de recherche de financement	PPT-IREC-CIRAD et Expertise nationale & internationale		X	X

Problème 2 : Les membres de mécanismes de prévention et de gestion des conflits n'ont pas de connaissance suffisante sur les outils nécessaires d'analyse des conflits et moins encore dans la médiation et la négociation.

Objectif 2 : former le personnel des différents mécanismes en gestion de conflits (analyse de conflits, médiation, communication constructive et Do no harm	Les compétences des acteurs en charge de prévention et de gestion des conflits sont renforcées	A.2.1- Identifier les mécanismes de prévention et de gestion des conflits à appuyer	Au moins 6 instances sont choisies au Sud et 4 instances au Nord ;	PPT-IRED	X		
		A.2.2- Élaborer les modules de formation sur les stratégies de dialogue, de médiation, de négociation, d'esprit d'équipe et de communication	Au moins 4 modules en médiation, négociation et communication sont élaborés	PPT-IRED-CIRAD, Expertise nationale & internationale	X	X	
		A.2.3- Former les membres du comité de gestion des instances choisies dans le cadre de cet appui et d'autres acteurs (OP et chefs traditionnels)	100% des membres du comité des instances choisies ont reçu au moins 5 formations	PPT-IRED-CIRAD, Expertise nationale & internationale		X	X
		A.2.3- Élaborer, traduire dans les langues locales le guide méthodologique de gestion et de prévention des conflits liés aux ressources naturelles .	Un manuel de prévention et de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs est élaboré et traduit dans les langues locales	PPT-IRED-CIRAD, Expertise nationale & internationale		X	
Problème 3 : Manque d'actualisation systématique des termes d'outils pour leur correspondre aux différents changements des contextes régissant l'accès aux ressources naturelles et leur utilisation.							

Objectif 3 : Adapter ou élaborer des outils innovateurs de gestion des ressources naturelles, de prévention et de gestion des conflits	Les Outils existants sont adaptés au contexte actuel des conflits et des nouveaux outils sont co-construits et testés avec les acteurs locaux	A.3.1- Réaliser un inventaire des outils existants dans les sites d'intervention ;	100% des outils existants dans les sites d'intervention sont connus	PPT-IRED	X		
		A.3.2- Co-construire et tester des nouveaux outils de gestion des ressources naturelles, de prévention et de gestion des conflits	<ul style="list-style-type: none"> • 100% des outils utilisés par les instances appuyées sont adaptés ; • Au moins 4 conventions locales ou chartes élaborées et testées (Vallée du Mandoul et Lac Fitri) ; • Au moins 4 PLD et 4 cartographies et la matérialisation de toutes les ressources pastorales élaborés 	PPT-IRED-CIRAD et Expertise nationale & internationale	X	X	
		A.3.3- Former les acteurs sur l'utilisation des outils ayant prouvé son efficacité	Au moins 30 formateurs formés et 100 % des membres des instances choisies et les autorités locales sont formés sur l'utilisation des nouveaux outils	PPT-IRED-CIRAD et Expertise nationale & internationale		X	X
		A.3.4- Élaborer, traduire dans les langues locales la Charte de bonnes pratiques (mettre en exergue les	Un document de bonnes pratiques destiné aux éleveurs et	PPT-IRED-CIRAD et Expertise nationale & internationale		X	

		droits et les devoirs) des agriculteurs et des éleveurs	agriculteurs est élaboré et traduit dans les langues locales.				
Objectif 4 : Renforcer la sensibilisation et l'éducation des agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, femmes, jeunes, réfugiés à la paix et à la cohabitation pacifique et leur donner un espace de dialogue leur permettant de s'exprimer, de se comprendre et de développer le vivre ensemble	Des plateformes locales inclusives de médiation sont mises en place et les capacités des membres à véhiculer des messages de paix pour garantir la cohésion sociale sont renforcés	A.4.1-créer des opportunités entre les autorités locales et les administrés pour améliorer la qualité de dialogue et de communication dans la gestion des conflits.	Deux tournées des autorités locales sont organisées chaque année (en début de saison des pluies lors de semis et en fin de saison sèche lors des récoltes)	PPT-IRED-CIRAD & CPA	X	X	X
		A.4.2- Organiser des caravanes itinérantes de sensibilisation dans les villages et campements pour porter le message de la cohabitation pacifique	Des caravanes de sensibilisation sur le respect des us et coutumes, des calendriers agricoles, des couloirs de transhumance, des aires de stationnement, aires protégées sont réalisées une fois par an	PPT-IRED-CIRAD- OPE & CPA	X	X	X
		A.4.3- Initier des actions d'intégration agriculture-élevage, notamment les cultures fourragères, les contrats de fumure, etc.	Au moins 10 paysans appuyés dans les cultures fourragères et 20 contrats de fumure testés.	PPT-IRED-CIRAD	X	X	X

Conclusion

Il apparaît, à la lumière de de cette étude diagnostique, que les conflits entre agriculteurs et éleveurs s'enracinent dans l'histoire et le présent des communautés rurales. Dans la zone soudanienne comme dans la zone sahélienne, la récurrence des conflits constitue une tendance lourde que les acteurs locaux ont du mal à inverser en termes de changement pour construire des relations apaisées. Leur résolution devient plus complexe, car nécessite des nouveaux outils. En effet, la gestion traditionnelle des conflits, souvent appelée méthode endogène, est cette forme de gestion qui a fait ses preuves depuis des siècles. Ce mode de gestion mobilise le capital social, le patrimoine culturel des sociétés et les ressources religieuses. Les repères historiques des sociétés, les valeurs symboliques, éthiques et morales, de même que les conventions sociales intercommunautaires établies au fil de l'histoire comme les alliances (*ahalié*) constituaient les références majeures dans la résolution des conflits dans les zones à vocation agropastorale. Aussi, convient-il de noter que dans les années 2000, la gestion alternative des conflits portée des instances paritaires et des commissions mixtes ont permis également la régulation de ces conflits favorisant ainsi aux pasteurs des accès plus faciles aux points d'eau et aux parcours pastoraux. Elles ont aussi permis à une stabilisation des règles et une réduction des conflits.

Les résultats de l'étude révèlent malheureusement que ces derniers temps avec l'ampleur des conflits, que ces différents mécanismes de prévention et gestion des conflits ne s'adaptent plus. Pour la transformation positive des conflits liés à l'utilisation et au contrôle des ressources naturelles, il faut relever plusieurs défis : changer ou adapter les instances et les outils à partir desquels ces conflits communautaires étaient résolus. En effet, il faut une approche holistique pour trouver de solutions pérennes à des conflits anciens mais qui participent à la dégradation du climat social dans le milieu rural. En somme, il faut repenser la gouvernance locale en matière de gestion foncière et surtout renforcer les capacités des communautés et des acteurs à la base dans la médiation et la négociation. Cela leur permettra de faire une transformation positive des conflits dans un contexte respectueux des diversités socio-culturelles des acteurs en conflit. C'est dans ce sens qu'à partir des atouts et des faiblesses mis en évidence à travers l'analyse d'un échantillon des instances de prévention et de gestion des conflits, des propositions ont été faites et un plan d'action a été élaboré pour permettre au projet ACCEPT d'accompagner pendant trois ans ces instances de prévention et de gestion des conflits.

La finalité de ces actions de recherche proposées est de renforcer les capacités des cadres de concertation et de négociation dans lequel tous les acteurs se retrouveront pour réconcilier leurs besoins différents et décider « d'un commun accord » par rapport à la gestion des ressources selon l'évolution du contexte et des circonstances.

Bibliographie

Actes de Conférence, 2019. Conférence internationale d'échange sur les pratiques de sécurisation foncière, de gestion des aires protégées, de prévention et de gestion des conflits liés à l'extrémisme violent et au djihadisme à l'échelle nationale et sous régionale en Afrique de l'Ouest. Actes de la Conférence Internationale coordonnée par Noé Müller-Rowold et Luca Ferrini, GIZ, 35 p

Annie E., Simmel G., 1993. Le conflit. In: Mots, n°37, décembre 1993. Rhétoriques du journalisme politique, sous la direction de Josette Lefèvre et Erik Neveu. pp. 129-131. www.persee.fr/doc/mots_0243-6450_1993_num_37_1_2157

Arditi C., 1997. Pays Sara et éleveurs Arabes dans le sud du Tchad : du conflit à la cohabitation ? Colloque Méga-Tchad « l'homme et l'animal » Orléans du 15-17 octobre 1997. 16 p

ASF, 2016. Gestion des ressources naturelles et gestion des conflits sur les ressources naturelles : quelles améliorations possibles ? Diagnostic des dynamiques de gestion communautaire participative et des mécanismes locaux de résolution de conflits. 31 p

Bamba Gaye. S., 2017. Conflits entre agriculteurs et éleveurs dans un contexte de menaces asymétriques au Mali et au Burkina Faso Friedrich-Ebert-Stiftung 2017, 36 p

Banhoudel F., 2006. La gestion et le règlement des conflits au Tchad. Centre d'Études et de Formation pour le Développement (CEFOD).

Barraud V, Béréte S, Intartaglia D, 2000. Des instances paritaires pour gérer des ressources communes ? Deux expériences de gestion paritaire des ressources pastorales (Tchad oriental, Guinée maritime). les éditions du groupe initiatives, vétérinaires sans frontières n°8, 26 p

Bernardé P., 1994. Éleveurs et agriculteurs en Côte d'Ivoire : Spécialisation et complémentarité. In, à la croisée de parcours. Pasteurs, éleveurs, cultivateurs. Coordination : Blanc-Pamard et Jean Boutrais. ORSTOM, Paris, p 237-267.

Bonfiglioli A., 1990 : "Le baton et la houe, une introduction à l'agro-pastoralisme du Sahel Tchadien", Rapport, N'Djamena, 1990,117 p. (GD)

Bonnet B., 2017. Renforcer le capital social de la gestion des ressources naturelles pour réduire les conflits d'accès aux ressources naturelles. Dynamiques Internationales ISSN 2105-2646. Numéro 12 janvier 2017, 17 p.

Bourgeot A., 2002 : "Étude de mise en place d'un Observatoire de la transhumance au Tchad : rapport de mission d'appui (4-19 décembre 2001)", Programme de sécurisation des systèmes pastoraux (PSSP), N'Djamena, 74 p. (GD)

Coulibaly A., 2006. Socio-anthropologie des dynamiques foncières dans le Nord de la Côte d'Ivoire : droits, autorités et interventions publiques. Thèse de doctorat en Sociologie.

Dakoua A., 2017. Les mécanismes locaux de règlement des conflits face à la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité au Mali. *Afrique et développement*, Volume XLII, No. 3, 2017, pp. 283-303

Djialta, Tahir Al Issel, Mahamat Faouzi Fizzani. « Identification de dynamiques de concertation, de prévention et de gestion des conflits ». ANTEA-IRAM. 2013. 55 P.

Djimadoum D. et al., 2009. Analyse des «conflits» relevés auprès des autorités sur la période 2004–2008. Programme d'Hydraulique Pastorale au Tchad Central — Almy Al Afia , République du Tchad Ministère de l'Eau Secrétariat General Direction de l'Hydraulique Pastorale, N'Djamena

Djimadoum Djialta et Nodjidang Tokindang. « Programme d'hydraulique pastorale au Tchad Central « Almy al Afia » ». Analyse des « conflits relevés auprès des autorités sur la période 2004-2008. (Phase 1 d'Almy Al Afia- PHPTC), Avec la collaboration de Serge Aubague Supervision de André Marty de l'Iram. Juillet 2009. 88 p.

Duteutre G., Kamil H., Le Masson A., 2002. Étude sur les sociétés pastorales au Tchad. Rapport de synthèse. Programme de sécurisation des systèmes pastoraux (PSSP), 148 p

Favre J. (2007). « Marginalité de l'État et violences sociales au Far Est (Tchad oriental) », *Bulletin de l'Association de géographes français*, 2007-3 : 357-365.

Ferrari F., Alhascari S., 2016. Gestion des ressources naturelles et gestion des conflits sur les ressources naturelles : Quelles améliorations possibles ? Étude réalisée dans les régions du Mayo-Kebbi Ouest, Mayo-Kebbi Est et Chari-Baguirmi en République du Tchad. GIZ, 31 pages.

Guibert B., avec la collaboration de l'équipe AGRP, Nodjidang Tokindang (Responsable), Djimadoum

Johanna Baché et al., 2020. Bassin du lac Tchad : soutenir la cohésion sociale par l'appui aux mécanismes endogènes de prévention, médiation et résolution des conflits ? Rapport de recherche. RESILAC/AFD-URD, 56 pages.

Letheve X., Mbayam T.D, 1996. Un avenir incertain pour l'arrondissement de Dioumara au Mali. Mémoire de DAT CNEARC.

Lieugomg M., Sama O., 2007 : Bébédja (Sud du Tchad), un espace sous pression. *VertigO - La revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-Série 4, novembre 2007

Madioudou L., L., 2008. Rapport final du programme MEC II., 53 p.

Morgodé B.E., Djérabé A., 2018. Rapport d'étude sur les textes officiels et mécanismes communautaires de gestion de conflits et couloirs de transhumance dans le département de la Nya-Pendé – CARE/UE.

Morgodé et Djerabé A., 2018. Rapport d'étude sur les textes officiels et mécanismes communautaires de gestion de conflits et couloirs de transhumance dans le département de la Nya-pende, Care-Tchad, 63 P

PADL/GRN, 2014. Prévention et gestion des conflits violents autour des ressources naturelles partagées dans les régions du Chari-Baguirmi, Mandoul et Moyen-Chari. Étude de base. Search for Common Ground. 45 pages.

Rangé C., 2020. rapport d'évaluation ex-post de la deuxième phase du Projet d'Hydraulique Pastorale au Tchad Central (PHPTC2). GRET, 197 p.

Rapport Forum, 2009. Conclusion des forums d'Abéché en 2010 effectués lors de la capitalisation finale du projet Almy Bahaïm 3 et également selon les déclarations du Sultan du Ouaddaï et de la commission mixte (entretien en 2009).

Rapport, 1999. Rapport final du séminaire national sur les conflits agriculteurs-éleveurs 11-14 mai 1999 à N'Djaména. 35 p

Serigne Bamba Gaye | Conflits entre agriculteurs et éleveurs dans un contexte de menaces asymétriques au Mali et au Burkina Faso

Sougnabe P, 2011. Pastoralisme sans terrain de parcours en savane tchadienne. Des Peuls autour de la forêt classée de Yamba Berte. Sarrebruck (Allemagne) : éditions universitaires européennes.

Sougnabé, 2000. Le conflit agriculteurs-éleveurs dans la zone soudanienne. Cas du Moyen-Chari au sud du Tchad. Mémoire de DEA. Université de Toulouse le Mirail. UFR de Géographie. 87 pages.

Zakinet D., 2015. Des transhumants : entre alliances et conflits. Les Arabes du Batha (Tchad) : 1635-2012. Thèse de doctorat en histoire. Aix-Marseille Université. 473 pages

Annexes

Annexe 1 : Termes de référence:

1. Description du contexte des études

Le pastoralisme et l'agro-pastoralisme permettent une exploitation raisonnée des ressources pastorales fournies par les parcours naturels et les résidus de récoltes. Ces systèmes évoluent dans un environnement hautement variable et imprévisible (milieux en non équilibre), en tirant partie de la diversité écologique et de la complémentarité entre les différentes zones agro-climatiques du pays (Kratli et al. 2018, FAO, 2012).

Cependant, depuis environ cinq décennies, les pasteurs africains font face à des évolutions rapides de leur environnement due au changement climatique (Brooks, 2006). La zone sahélienne, en particulier, a enregistré de nombreuses événements extrêmes: sécheresses, inondations à répétition, augmentation des températures (Hulme et al., 2001 ; Bazin et. al., 2013). Au Tchad, les pasteurs mobiles ont dû faire face aux effets cumulés de plusieurs sécheresses graves (1971-1973, 1983-1984, 2009-2010). Ces crises ont fortement affecté la dynamique des troupeaux, avec des pertes des animaux les plus faibles en raison de maladies ou de déficits alimentaires, ou des baisses de la productivité du troupeau. Ces chocs et leurs conséquences sur plusieurs années tendent à compromettre la viabilité des systèmes de production. Ils conduisent aussi à des modifications profondes des régimes de mobilité saisonnières et interannuelles. Ces nouvelles mobilités induisent des modifications de l'environnement économique et sanitaire auxquelles les éleveurs sont soumis, qui nécessitent des stratégies d'adaptation : changements d'espèces élevées, nouveaux circuits commerciaux, diversification agricole, etc.

Parallèlement, du fait de la croissance rapide des populations rurales, les zones exploitées pour les cultures pluviales s'étendent. Cette expansion des zones cultivées réduit d'autant les espaces naturels non cultivés constituant les parcours. Les couloirs de transhumance et d'accès à l'eau empruntés par les pasteurs sont aussi affectés par ces évolutions agricoles.

Les capacités d'adaptation des pasteurs et des agro-pasteurs aux conditions difficiles des agro-éco-systèmes qu'ils valorisent (zones arides, zones inondées...) sont certes importantes : ils ont permis jusqu'à présent une forte expansion des troupeaux notamment dans les zones soudaniennes. Mais la compétition accrue sur les ressources et l'augmentation de la pression foncière entraîne une multiplication des conflits d'usage et des troubles sociaux, aboutissant parfois à des affrontements sanglants. Les pasteurs et agro-pasteurs éprouvent donc des difficultés à conduire leurs activités dans ce contexte de plus en plus instable et particulièrement contraignant. Ces difficultés se traduisent par des tensions politiques ou sociales

croissantes, et par le manque de motivation des jeunes dans la conduite future des activités pastorales.

Dans ce contexte, la gestion des ressources agro-pastorales constitue une priorité qu'il convient d'appréhender dans sa globalité. Il s'agit de prendre en compte de manière intégrée les aléas naturels, les logiques d'exploitation des parcours et de conduite des animaux, la pluralité des usagers de ces parcours, et la diversité des espaces et des régimes fonciers (Bonnet et al., 2005). Pour être durables, ces modes de gestions doivent s'appuyer sur des consensus ou compromis reposant sur des règles définies en commun et reconnues comme légitimes au niveau local, régional et national. L'amélioration de l'accès aux ressources pastorales doit donc reposer sur des cadres de concertation et de négociation locaux, régionaux et nationaux. Il s'agit aussi de s'appuyer sur une connaissance fine des pratiques d'alimentation et d'abreuvement du cheptel en lien avec les changement climatique, l'évolution des ressources agro-pastorales, la pression sanitaire, et la productivité des troupeaux dans ce contexte croissant de rareté des ressources partagées et d'augmentation de la pression démographique.

Le projet ACCEPT est un projet de recherche-action en partenariat (RAP) qui vise à adapter l'accès aux ressources agro-pastorales pour les pasteurs et agro-pasteurs du Tchad, dans un contexte de mobilité et de changement climatique. Le projet a été lancé officiellement le 28 janvier 2020 pour une durée de 4 ans. Il est conduit par un consortium composé de l'IRED du CIRAD et de la Plateforme pastorale du Tchad (PPT). Il est appuyé par l'Union Européenne à travers le dispositif de financement DESIRA.

L'objectif global de cette initiative est de contribuer au renforcement de la résilience des pasteurs et agro-pasteurs tchadiens. De manière plus spécifique, il s'agit de produire des connaissances, tester et évaluer des innovations et fournir des outils d'aide à la décision facilitant l'adaptation des pasteurs et des agro-pasteurs au changement climatique, dans un contexte d'accentuation de la compétition sur les ressources agro-sylvo-pastorales.

Les activités du projet sont structurées autour de trois composantes complémentaires. La composante 1 a pour objectif de produire des connaissances pour comprendre et accompagner les stratégies d'adaptation. La composante 2 vise à co-concevoir des innovations avec les acteurs de terrain pour améliorer l'accès aux ressources agro-pastorales. Et la composante 3 vise à co-élaborer des outils d'aide à la décision (OAD) avec les acteurs des comités locaux et de la plateforme pastorale, pour faciliter l'adaptation au changement climatique et contribuer à la prévention et gestion des risques. Ces 3 composantes sont pilotées et animées par une 4^{ème} composante dédiée à la coordination.

2. Objectifs de la mission

Dans le cadre de la première composante, plusieurs études stratégiques sont programmées en première année du projet. Ces études qui visent à faire le point sur les connaissances disponibles et les questions de développement en débat dans les 3

zones du projet. Ces études doivent aborder les transformations en cours au regard des facteurs climatiques, économiques et sociodémographiques.

L'objet de ces TDR est de proposer un cadrage pour ces études. A partir des 4 thématiques ciblées par le document de projet, nous retiendrons 3 sujets d'étude. Les 2 premières thématiques seront fusionnées en un seul thème en raison de leur proximité. Au total, 3 études devront être réalisées. La première étude portera sur la « Diversité des pratiques pastorales, des mobilités et des trajectoires d'adaptation des systèmes pastoraux et agro-pastoraux aux changements ». La deuxième étude portera sur la « Disponibilité structurelle et l'accessibilité des sous-produits agricoles et agro-industriels utilisables dans les filières fourrage et aliments bétail ». Et la troisième étude portera sur les « Mécanismes de prévention et de gestion des conflits d'usage sur les ressources agro-pastorales dans les trois zones agro-écologiques »

Les 3 études seront réalisées par un cabinet d'étude international en collaboration avec l'équipe projet. Des réunions avec les groupes de travail « élevage et changement climatique » et « foncier pastoral » de la PPT permettront d'orienter ces études et de faciliter le partage des résultats.

Les résultats issus de ces études permettront non seulement de mieux cibler les bénéficiaires du projet, mais aussi de permettre un meilleur pilotage des autres activités. Ces études seront notamment destinées à orienter les recherches sur le long terme (Composante 1), à cibler les innovations à co-concevoir (Composante 2) et à co-concevoir des Outils d'Aides à la Décision (composante 3).

3. Résultats attendus

Les résultats attendus de la mission d'expertise court terme sont les suivants :

- Une note de positionnement méthodologique décrivant la manière dont sera conduite l'étude.
- Un rapport final incluant 3 études séparées.

Étude 1: Diversité des pratiques pastorales, des mobilités et des trajectoires d'adaptation des systèmes pastoraux et agro-pastoraux aux changements

Étude 2 : Disponibilité structurelle et accessibilité des sous-produits agricoles et agro-industriels utilisables dans les filières fourrages et aliments-bétail

Étude 3 : Mécanismes de prévention et de gestion des conflits dans les trois zones agro-écologiques

4. Programme de travail

L'étude proprement dite impliquera 4 phases :

- Une phase de synthèse bibliographique destinée à faire le point sur la bibliographie disponible
- Une phase de terrain basée sur des diagnostics rapides des sites choisis par le projet. Ces visites intégreront la participation des partenaires du projet (IRED, CIRAD, PPT). Elles seront programmées en concertation avec les 3 partenaires du projet.

- Une phase de rédaction des rapports finaux des études
- Une phase de restitution des études auprès des partenaires du projet et de la PPT.

5. Reporting

Un rapport provisoire (avec annexes) sera envoyé en version électronique au coordinateur du projet (IRED) avec copie aux points focaux CIRAD et PPT au maximum 7 mois après le démarrage de l'étude. La coordination disposera de 15 jours pour envoyer des commentaires et sa relecture en vue de la finalisation d'un rapport final.

Ce rapport final sera présenté aux partenaires du projet lors d'un atelier organisé avec la PPT. Suite aux commentaires formulés par les participants à l'atelier, le prestataire disposera ensuite d'un mois pour produire le rapport définitif.

6. Méthodologie

La méthodologie devra être proposée par le cabinet choisi pour mener ces études. Toutefois, les paragraphes suivants sont proposés comme cadrage de la méthodologie, en conformité avec les objectifs et les activités du projet ACCEPT.

Étude 1 : Diversité des pratiques pastorales, des mobilités et des trajectoires d'adaptation des systèmes pastoraux et agro-pastoraux aux changements

Au Tchad, la classification des différentes formes des systèmes pastoraux et agro-pastoraux n'est pas aisée, car les espèces élevées, les milieux exploités et les formes d'organisation sociale sont divers. Par ailleurs, l'implication des éleveurs dans l'agriculture varie considérablement en fonction des zones, des groupes et des contingences sociales et climatiques. Dans ce contexte, il est nécessaire d'appréhender la diversité des systèmes pastoraux et agro-pastoraux pratiqués et de présenter un bilan national en début de projet.

Cette étude donnera une place importante à l'analyse des différents types de mobilités pastorales et de leurs évolutions. L'organisation sociale des groupes, leurs appartenances ethniques et linguistiques, les espèces et les races d'animaux élevées, et les modes de conduite du troupeau seront caractérisés. L'étude différenciera les micro-mobilités journalières, les mobilités saisonnières (transhumance, nomadisme) et les mobilités interannuelles (changements de territoires d'attache, migrations). En particulier, il s'agira d'expliquer les itinéraires des familles et des troupeaux correspondant à ces pratiques, qui incluent souvent la division temporaire ou définitive des familles et des troupeaux.

Ces pratiques pastorales et agropastorales seront mises en perspectives avec les ressources des milieux dans les différents écosystèmes du pays. Le pastoralisme est un

mode de vie et un système de production propre aux milieux arides et semi-arides à forte variabilité climatique, mais qui s'est développé récemment aussi en zone soudanienne. L'une de ses caractéristiques est sa forte capacité à valoriser les végétations naturelles spontanées. Le pastoralisme subit de ce fait les conséquences directes du changement et de la variabilité du climat. Le climat étant en perpétuel changement, les pasteurs doivent donc s'adapter de façon continue, ce qui souligne encore l'importance de leur perception qui conditionne leur capacité à anticiper. Cette mise en perspective tiendra aussi compte de l'utilisation par les éleveurs des ressources fourragères issues de l'agriculture (pailles, sous-produits agricoles) et soulignera les complémentarités et les antagonismes entre pratiques agricoles et pastorales (fumure, risques de destruction des récoltes, couloirs de transhumance et d'accès à l'eau, etc.)

Une typologie nationale sera réalisée sur la base de la littérature disponible. Elle sera complétée par 3 études de cas choisies dans les sites pilotes du projet. Un site par zone agro-écologique sera sélectionné. Ces études de cas pourront être programmées en même temps que les diagnostics de démarrage programmés dans la première année du projet par les équipes de recherche de l'IRED et du CIRAD.

Cette étude débouchera sur un diagnostic soulignant les transformations en cours des systèmes pastoraux et agropastoraux face aux aléas divers. Les formes de résistance et d'adaptation sociales au changement climatique (modifications de la composition du troupeau, pratique de l'agriculture, modification des mobilités, etc.) seront mises en perspectives avec les autres facteurs de changements (chocs économiques, sécurité, conflits d'usage, etc.) qui conditionnent les évolutions. Ce bilan permettra de souligner les facteurs de vulnérabilité et l'adaptabilité des différents groupes de pasteurs et d'agropasteurs face aux aléas divers qu'ils soient directs ou indirects. Elle orientera les travaux des composante 1, 2 et 3 du projet.

Étude 2: Disponibilité structurelle, accessibilité et qualité des sous-produits agricoles et agro-industriels utilisables dans la filière aliments bétail

L'accès à des fourrages et à des aliments du bétail en quantité et en qualité suffisante est une priorité stratégique pour sécuriser l'élevage pastoral et agro-pastoral au Tchad. Dans les différentes zones agro-écologiques du pays, l'utilisation des sous-produits agricoles et agro-industriels dans l'alimentation du bétail est une pratique connue et courante. Cependant, leur nature et leur disponibilité varie évidemment d'une zone à l'autre, en rapport avec les types de cultures et la pluviométrie. Par ailleurs, ces usages se basent sur des échanges non monétaires (contrats de fumure, accords de passage, distributions publiques d'aliments bétail en cas de crise, etc.) Mais, de plus en plus, on assiste à une forte demande en fourrages secs, et en sous-produits agricoles et agroindustriels pour répondre à l'accroissement des besoins des troupeaux en forte croissance. Parallèlement, on note un accroissement des disponibilités en résidus de culture au cours des cinq

dernières années, avec une prédominance de ceux du mil et du sorgho. Dès lors, il convient de comprendre ces mutations, d'identifier des nouveaux modes d'échanges marchands ou non-marchand, et d'encourager les acteurs susceptibles de s'engager dans la production de nouveaux types de fourrages et d'aliments valorisant les ressources locales.

Cette étude présentera un bilan de l'utilisation des résidus des cultures et des sous-produits agro-industriels pour l'élaboration de fourrages ou d'aliments composés. Afin de mieux accompagner les stratégies d'alimentation du bétail par les pasteurs, cette étude évaluera avec précision les différentes possibilités d'approvisionnement en aliments du bétail dans les zones cibles du projet. Cette étude débouchera sur des recommandations pour les activités prévues dans la composante 2 du projet, qui visent à accompagner les innovations en cultures fourragères et en matière d'aliment bétail.

Étude 3: Analyse des mécanismes de prévention et de gestion des conflits dans les trois zones agro-écologiques

La mobilité est une stratégie très importante pour l'élevage en zones aride et semi-aride où elle est pratiquée depuis très longtemps. Avec l'oscillation des isohyètes liée au changement climatique, on constate que les troupeaux transhumants descendent de plus en plus au sud et plutôt que d'habitude dans les zones à vocation agricole. Dans ces zones considérées comme zone d'accueil, l'élevage transhumant partage l'exploitation des ressources naturelles renouvelables avec d'autres activités telles que l'agriculture, la foresterie, le tourisme autour de la faune, la pêche, etc. L'extension des surfaces cultivées a pris une importance considérable, poussée par la croissance démographique des populations autochtones, l'arrivée de migrants d'autres régions et la promotion des cultures de rente, notamment le coton. La pression agricole et forestière sur les terres a abouti à l'occupation des espaces pastoraux (pistes à bétail et couloirs de transhumance, zones d'accueil, ressources-clés, zones d'abreuvement). Cette situation accroît considérablement les difficultés de déplacement et d'exploitation pastorale des ressources naturelles par le bétail en transhumance. De plus, la transhumance entraîne les groupes pastoraux loin de chez eux. Au fil des événements, ils peuvent être amenés à emprunter de nouveaux itinéraires de parcours. De fait, ils ne connaissent pas toujours avec précision les règles locales. Et bien qu'ils exploitent ces espaces, ils ne participent généralement pas aux discussions sur la gestion de ces ressources et sur l'élaboration de règles communes.

Par ailleurs, certains acteurs institutionnels participent à aiguïser ces tensions par leurs pratiques non conformes aux mandats d'intérêt public de prévention des conflits et à la gestion apaisée des litiges agro-pastoraux. Ainsi de simples litiges de champ peuvent par l'intervention inappropriée de ces tiers, devenir conflictuels alors qu'ils pourraient se résoudre à l'amiable entre agriculteurs et éleveurs. A partir de ce moment, la concurrence

s'exacerbe, se transforme rapidement en conflit et le dialogue entre les acteurs, indispensable pour la recherche de solutions d'exploitation conjointe et pour la mise en place et le contrôle de règles communes, devient de plus en plus difficile. L'absence de canaux de communication et les problèmes de langue ne facilitent pas la gestion de ces conflits. Il en résulte des oppositions d'intérêt entre les transhumants et les autres usagers des ressources naturelles, parfois entre éleveurs eux-mêmes quand la ressource pastorale notamment l'eau dévient rare. Face à la recrudescence des conflits liés à l'accès aux ressources pastorales, des dispositifs traditionnels de prévention et de gestion existent. A ceux-là, s'ajoutent de nouveaux mécanismes comme les comités de prévention et de médiation mis en place par les associations, les ONG et l'État.

L'étude présentera une revue détaillée des différents mécanismes de prévention et de gestion des conflits existants. Elle permettra de mettre en évidence leurs atouts et leurs limites mais surtout de déterminer leurs besoins. Un plan d'action en vue renforcer les moyens d'intervention des dispositifs de prévention et de gestion des conflits sera alors proposé en vue de garantir la paix sociale, condition sine qua none pour la réussite de toute activité de développement. Cette étude sera cruciale pour orienter les travaux de la composante 3 du projet.

Annexe 2 : Liste des personnes de référence lors des enquêtes de groupe, les personnes enquêtées et leurs numéros de téléphone

Localité	Personne rencontrée	Statut/fonction	Téléphone
N'Djaména (ACCEPT)	Koussou M. Oudanang	Coordo. ACCEPT	66253425
	Koffi Olulumazo ALINON	AT-ACCEPT	62851819
	Ahmed Mohamed Nadif	SEP de la PPT	66293911
	Sana Doumgo Sevea	Resp. composante 3	95351108
Sarh	Moussa Djobdalla	PR Fédération	6364711/99484252
	Adimadji	Délégué APLFT	66410355/90430706
	Djogo Bara Service	Président CNCPRIT	66424717/99617592
	Ngamda Djelle	PASTOR-Sud	66017689/99456939
Hélibongo	Madjissembeye François	Agriculteur	62473206/95412605
	Guembé Randa Pierre	Agriculteur	66622555/99425667
Balimba	Hamdan Mahamat	Éleveur	60949503
	Cheik Koursi Ali	Éleveur	99469766
	Naguergué	Agriculteur	66921404
	Kousseid Ali	Éleveur	99469766
	Djimet Ahmat	Éleveur	99469766/99768957
	Ousmane Ali	Éleveur	99331448/68072228
	Naguergué	PR Comité Entente	62921404
Mctoar Adoum Tirgo	Sous-Préfet	62811111/92331515	
Moussafoyo	Abdelaziz Ahmat	Éleveur	95539105
	Nodjiadoumngar Naré	Chef de Canton	6663109/98554046
	Maikota Manga	Comité d'Entente	65886846
Ambasatna (Yao)	Hissein Saleh	Agriculteur	65505263/99266536
	Issa Mahamat Issa	Agriculteur	65160807/91148569
	Ali Mouminé	Agriculteur	99534438
	Djibrine Mahamat	Agriculteur	66596285/99432527
	Galdima Mahamat	Éleveur	99574577/66528868
Abougoudam	Béchir Alkhali Youssouf	Éleveur	99714733/66683203
	Moussa Annour	Agriculteur	99586222/66976822

	Defallah Adoum Ali Alkali Youssouf Béchir Abkhali Maki Kokab Iman Idriss Alhabib Ramadanane Bahkit Arabi Moussa Annour	Agriculteur Éleveur Éleveur Éleveur Chef religieux Éleveur Commission mixte Chef de village	99330204/66566977 99714707/66367083 - - 99463837/65434148 95118365 99718513/66159252 95549843/62214006
Abéché	Annadif Mahamat	Agro-éleveur	66265585
Magalmé	Alhabib Ramadanane Ousmane Issa Khassali Souleymane Annour Moussa Annour Bakhit Arabit	Éleveur Éleveur Agriculteur Agriculteur Agriculteur Agriculteur	95118365 90801794 98867059 91727826 95549843/62214006 99718513/66434148
Bilvine	Mahamat Youssouf Mahamat Alhadji Missein Ahmat Youssouf Hassan Ahmat Hissein	Éleveur Éleveur Éleveur Éleveur Éleveur	95671785 95878615 - 93151700 95571815
Mongo	Ali Kadanga Kota	Agriculteur Agriculteur	63893438 -

Annexe 3 : Guide d'entretien Focus groupe pour l'analyse du contexte des conflits

Thèmes abordés	Questions essentielles
Description du conflits	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quelles sont les principales questions liées au conflit (pas seulement celles liées à la violence) auxquelles sont confrontées les personnes ? (Par ex., la faim, le manque de services de santé de base, la discrimination ethnique, le manque de débouchés pour les jeunes, les changements climatiques, les effets de la violence dans les pays voisins, le retour des réfugiés, l'extrémisme religieux, la violence contre les femmes...) 2. Où sont les zones présentant des risques de conflit ou qui sont affectées par des conflits dans un plus large contexte ? (Par ex., certaines zones éloignées de centre urbains, les sites d'extraction minière ou pétrolière, les zones frontalières, les régions présentant de graves tensions religieuses ou ethniques, les camps de réfugiés, les zones proches des couloirs de transhumance..) 3. Existe-t-il des antécédents de conflits ou des conflits persistants ? (Par ex., des guerres, crises socio-politiques, des litiges constants concernant les terres et les biens, des périodes électorales instables, des rébellions, des interventions extérieures...)
Causes du conflit	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quelles sont les causes structurelles ou les racines des conflits ? (Par ex., la poussée démographique, un facile accès aux armes légères, l'accès non équitable aux ressources et services, changement climatique, crise politico-militaire,...) 2. Qu'est-ce qui peut être considéré comme moteur ou cause immédiate des divisions sociales et de la violence ? (Par ex., éparpillement des champs, non-respect des couloirs de transhumance, manque ou iniquité d'accès aux points d'eau ou pâturage, non-respect des us et coutumes, les rivalités ethniques ou régionales, incitation à la haine et à la violence...) 3. Quels sont les facteurs déclencheurs qui pourraient contribuer à une escalade du conflit ou une flambée de violence ? (Par ex., les assassinats, mode de gestion des conflits, vol de bétail, immiscions des forces de l'ordre ou autorités, de nouvelles lois impopulaires (dia),...)
Acteurs impliqués dans le conflits	<ol style="list-style-type: none"> 1. Qui sont les acteurs principaux du conflit et qui sont ceux qui les soutiennent ? (Par ex. le gouvernement, des forces de l'ordre, des leaders politiques, des mouvements sociaux, des acteurs religieux, des comités de médiation, des ONGS, des femmes et des jeunes, des chefs traditionnels...) 2. Quels sont les objectifs ou les motivations et les intérêts de ces acteurs ? (Par ex., la stabilité sociale, l'accès aux ressources économiques ou naturelles ou le contrôle de celles-ci, l'égalité, les droits de la personne, une plus grande liberté, des valeurs, la participation politique...) 3. Comment s'engagent-ils dans le conflit et quelles sont leurs capacités ? (Par ex., la politique, les réseaux internationaux, la corruption, le sabotage économique, l'intimidation, la violence armée...)

Évolution du processus	<ol style="list-style-type: none">1. Quelles ont été les tendances des conflits récents et actuels ? (Par ex., une escalade ou désescalade de la violence, une plus grande coopération interethnique, une plus grande influence extérieure, de nouvelles lois ou politiques, l'aggravation ou l'amélioration des moyens de subsistance, des négociations formelles...)2. Quelles sont les fenêtres possibles d'opportunité pour traiter ou réagir aux conflits ? (Par ex., un accord, retrait des autorités administratives et militaires, les hommes politiques, interventions des chefs traditionnels...)3. Quels structures/acteurs peuvent être identifiées pour servir la paix ou pour atténuer les conflits ? (Par ex., des acteurs religieux influents ou des chefs traditionnels expérimentés, une société civile active, des médiateurs qualifiés, des ambassadeurs de la paix des communautés, des leaders d'opinion, la participation active des femmes...)4. Quels sont les meilleurs, les pires et les plus probables scénarios, prédisant l'avenir du conflit et de quoi dépendent-ils ? (Par ex., Changement climatique, l'augmentation de l'immixtion des autorités administratives et forces de l'ordre, une flambée de massacres, ou la continuation des inégalités et des tensions accompagnées d'actes de violence sporadiques...)
------------------------------	---

Comités paritaires		Comités paritaires	
Administrations		Administrations	
Forces de sécurité		Forces de sécurité	
Instances judiciaires		Instances judiciaires	

b. Perception de l'instance évaluée

Période 2000		De nos jours	
Très satisfait		Très satisfait	
Satisfait		Satisfait	
Partiellement satisfait		Partiellement satisfait	
Pas satisfait		Pas satisfait	
Indifférent		Indifférent	

6- Évaluation des impacts de l'instance

- a- En quoi la situation a-t-elle évolué au cours du temps et quelle a été la contribution de l'intervention de l'instance sur ces changements ?
- b- Quel changement dans les attitudes, les comportements, les relations ou les pratiques ?
- c. L'intervention de l'instance a-t-elle débouché sur des changements des pratiques propices à la paix ?

Annexe 5 : Questionnaire individuel pour l'analyse du conflit

1- Identification

- 1.1- Nom et Prénom
- 1.2- Groupe Ethnique
- 1.3- Age (à estimer).....
- 1.4- Statut de l'enquête : Éleveurs Agriculteurs Personne ressource (Autre Préciser) :
- 1.5- Fonction : (Pour personne ressource)

2- Localisation

- 2.1- Nom de la localité : Coordonnées
- 2.2- Département : Commune :

3- Description du conflits

3.1- Quelles sont les principales questions liées au conflit dans votre localité (nature du conflit) ?

.....

.....

.....

3.2- Où sont les zones présentant des risques de conflit ou qui sont affectées par des conflits

.....

.....

.....

3.3- Ces conflits sont nouveaux ou anciens ? ou découlent d'une autres situations ?

.....

.....

.....

4- Causes du conflit (à cocher)

Dégâts dans les cultures	
Fermeture des couloirs	
Non-Respect des couloirs	
Fermeture l'accès aux Point d'eau	
Champs pièges	
Dispersion des champs	
Vols des animaux	

Vols des animaux de trait	
Actes de cruauté sur l'animal	
Agressions physiques	
Non-respect des us et coutumes	
Non-respect des chefs coutumiers	
Mauvaise gestion du conflit	
Poussée démographique	
Changement climatique	

5- Acteurs impliqués dans le conflits (à cocher)

Éleveurs	
Agriculteurs	
Autorités Coutumières	
Autorités administratives	
Forces de sécurité	
Leaders politiques	
Nouveaux éleveurs	
Projets /programmes	
ONG/Association	
Bouvier (Bergers)	
Pêcheurs	
Agents Eaux et Forêts	

6- Évolution du processus

6.1 - Quelles ont été les tendances des conflits ?

.....

.....

.....

6.2 Quelles sont les fenêtres possibles d'opportunité pour traiter ou réagir aux conflits ?

.....

.....

.....

6.3 Quels structures/acteurs peuvent être identifiées pour servir la paix ou pour atténuer les conflits ?

.....

.....

.....